A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRE

SUR LA

QUESTION:

Quels ont été, depuis le commencement du ſeptieme Siecle juſqu'au neuvieme Siecle excluſivement, les Limites des differentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compoſe aujourd'hui les Dix-ſept-Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liege.

QUI A REMPORTÉ LE PRIX

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE BRUXELLES EN M.D.CC.LXX.

Par Mr. JEAN DES ROCHES.

- - - - - - - Si quid noviſti rectius iſtis
Candidus imperti, ſi non, his utere mecum.
Horat.

A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D. C C. L X X I.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

Sur la Queſtion propoſée par la Société Littéraire de Bruxelles.

Qu'elles ont été, depuis le commencement du Septieme Siecle juſqu'au neuvieme Siecle excluſivement, les Limites des différentes Contrées, Cantons, Pays, Comtés & Etats renfermés dans l'étendue qui compoſe aujourd'hui les Dix-Sept Provinces des Pays-Bas & la Principauté de Liege.

QU'IL me ſoit permis de commencer la réponſe à cette Queſtion par quelques remarques ſur la méthode que j'ai cru devoir y ſuivre.

1°. On ne s'attendra pas ſans doute à trouver ici une Liſte ſcrupuleuſe de tous les Villages du huitieme Siécle. Cette exactitude, néceſſaire dans une Topographie ancienne, ſeroit deplacée dans un Mémoire où la Société Littéraire n'a demandé que la détermination des Limites : Elle veut connoître l'étendue des Pays, Comtés & Cantons reſpectifs, c'eſt ſur quoi il faut la

Digitized by Google

ſatisfaire, en marquant tous les endroits qui deſignent cette étendue; mais elle n'a point exigé le détail de tous les autres Lieux, ſitués au-dedans des Limites qu'il faut lui démontrer.

2°. Lorſque l'exiſtence d'un Pays a été prouvée par des monumens au moins du neuvieme ſiécle, ſi ces monumens ne ſuffiſent pas pour déterminer les Limites, j'ai cru qu'il me ſeroit permis de les chercher dans les écrits du Siécle ſuivant, & même un peu plus tard. Ceux qui connoiſſent le peu de ſecours que fourniſſent les monumens antérieurs pour pluſieurs de nos Provinces, ne deſapprouveront pas cette méthode.

3°. Je diviſerai toute l'étendue des Pays-Bas & de la Principauté de Liege en trois grandes Parties, qui ſeront traitées en autant d'Articles. La premiere contiendra toutes les Terres occupées par les Friſons, avant & après que ceux-ci fuſſent ſoumis par les Francs : la ſeconde renfermera les Provinces qui faiſoient partie du Royaume d'Auſtraſie : la troiſieme celles qui dépendoient des Neuſtriens. Enfin je traiterai des Iles de la Zélande, qui, ſéparées du continent, ont pu trouver leur place à la fin de cet Article, bien qu'elles fiſſent partie de la Friſe dont j'ai parlé au premier.

Digitized by Google

ARTICLE PREMIER.

ROYAUME OU DUCHE' DE FRISE.

LE ROYAUME DE FRISE, au commencement du ſeptieme ſiecle, comprenoit tout le Nord des Pays-Bas. Les Provinces modernes de Groningue, de Friſe, d'Overiſſel, d'Utrecht, de Hollande, preſque toute la Gueldre & la Zélande faiſoient partie de cet Etat. Les Friſons, connus dans les Chroniques du Pays, tantôt ſous le nom de *Friezen*, tantôt ſous celui de *Nederſaſſen*, s'étendoient d'un côté juſqu'à l'embouchure de l'Eſcaut & même juſqu'à Anvers, & de l'autre côté juſqu'à Nimegue, tandis que la Meuſe les ſéparoit de la *Taxandrie*. Les deux Villes que j'ai nommées étoient regardées comme les Frontieres de l'Empire des Francs. (*a*) Mais les Victoires de Pépin d'*Hériſtal* reſſerrerent fort les Friſons.

(*a*) En voici la preuve pour Anvers. *St. Ouen*, en faiſant mention des Peuples voiſins des Anverſois convertis par *St. Eloy*, nomme les Friſons. (1) Pour Nimegue, on trouve encore aujourd'hui deux inſcriptions ſur la *Heerepoort*, qui déſignent cette Place comme la Frontiere de l'Empire. (2) L'ancienne Chronique de *Colyn* en parle ainſi : (v. 133.)

(1) De vita Elig. l. 2. c. 3.

(2) Tegenw. ſtaat van Gelderl. p. 202.

. . . De Lande, die gelagen
Tuſſen Maar, Zee ende Nymagen,
Rien en Maſe en Torp Aſſen
Al die Goyen heten Neerſaſſen.

Et celle de *Melis Stoke* (v. 1.)

Ouden Bocken hoer ic gewagen
Dat al 't Lant beneden Nymagen
Wilen Nederſaſſen hiet :
Alſo als die ſtroem verſchiet
Vander Maſe ende van den Rine,
Die Schelt was dat weſtende ſine.
. . . . . .
Die Nederſaſſen heeten nu Vriezen.

L'hiſtorien *Eginhart* parle auſſi d'un lieu nommé *Schaltheim*, à l'embouchure de l'Eſcaut ſur la côte maritime du Pays des Friſons. (*de tranſlat. SS. Petri & Marcell. lib. 4. c. 19.*)

Digitized by Google

Utrecht, ſouvent priſe & repriſe, demeura enfin aux Auſtraſiens. Charles-Martel perça juſqu'aux Pays d'*Oſtergo* & *Weſtergo;* lui & Charlemagne ſubjuguerent entierement les Friſons; & les ſucceſſeurs de ces deux Princes diſpoſerent de la Friſe comme d'un Pays de Conquête. Cependant toutes ces Provinces ne laiſſerent pas de conſerver le nom de Friſe pendant des ſiecles entiers. On lit dans les Geſtes de Charlemagne : *Nortmanni Portum, qui Friſiacâ Linguâ dicitur Taventari*, (*Deventer*) *ubi S. Lebuinus requieſcit*, ... *ſuccenderunt.* C'eſt l'Overiſſel. On lit dans *Herm. Contractus* : *Apud Trajectum Friſiæ urbem.* La Province d'Utrecht étoit donc encore en Friſe. Les Annales de St. Bertin ſur l'an 837. y placent la Zelande : *Nortmanni.... Friſiam irruentes, in Inſula quæ Walacra dicitur ... multos occiderunt.* Sigebert y met la Gueldre : *Nortmanni Friſiam infeſtantes oppidum Tilæ incendunt.* Lambert de *Schafnaburg* y place la Hollande : *Exercitum navale per Rhenum duxit in Freſiam* ... (l'Empereur Henry) *ibique duas urbes munitiſſimas cepit Rinesburg & Fleerdingen.*

Chron. Regin. in Carolo Martello, continuat. de Fred. cap. 109. Annal. de Metz ad ann. 736. &c.

Apud Lamb. lib. 2. de Bibl. Cæſ. ad ann. 882.

Ad ann. 1076.

Ad ann. 1009.

Ad ann. 1047.

Voici le détail des Pays & Comtés renfermés dans l'ancienne Friſe, à commencer du Nord, le long de l'Océan.

N.° I.

AUSTRACHIA (Ooſtergouw.)

LEs Hiſtoriens Friſons conviennent que ce Pays étoit autrefois bien plus étendu qu'il ne l'eſt actuellement, les Iles de *Schelling*, *d'Ameland*, & de *Schiermonk-Oog* étoient encore attachées à la terre-ferme, quoique coupées en divers endroits par des Canaux & des Lacs. Ce ne fut qu'au commencement du treizieme ſiecle, que les eaux de la Mer s'y firent un paſſage & formerent ces Iles. Entre *Schelling* & *Ameland* il y avoit un bras de

Emm. Hiſt. Friſ. lib. 1. pag. 31. Winſem. Schotan. & alii.

Digitized by Google

mer nommé *Burdine*, qui s'élargiſſant dans les terres, formoit un grand golfe entre *l'Oſtergo* & *Weſtergo*. C'eſt par ce *Burdine* que Charles Martel entra en Friſe avec ſa Flotte, & ravagea les Pays des deux côtés du Golfe, que le continuateur de Frédegaire appelle *Auſtrachia* & *Weſtrachia*. Ces noms ſe trouvent écrits avec quelque différence dans les Annales de Metz, (1) dans les Annales de du Tillet, (2) & dans la Chronique abrégée de St. Denis; (3) mais c'eſt viſiblement *l'Ooſtergouw* & *Weſtergouw*. Chron. c. 109.

(1) Ad ann. 736
(2) Auctior. ad ann. 733
(3) Chron. breve S. Dion. ad ann. 734. in 2. tom. Hiſt. Franc. ſcript. Andr. du Cheſne.

L'étendue de ce golfe eſt bien décrite dans une ancienne Chronique Friſonne; on y lit ces paroles : *Item doemen ſcreef duſent cc. entle xxii, doe was die middelzee noch in Frieſlant, die by Berlicum inquam ende ghynck verby Leweerden, Werdum, Rauwert, Goutum; voert weſtwert weder op dat nu hiet Nyelant, ende plach daer te ebben en te vloyen &c.* Chron. van Frieſl. door Broed. Peter van 't Cloofter Tabor p. 53 Vſa.

Ainſi le Pays *d'Ooſtergouw* & le *Weſtergouw*, dont je parlerai au N.° ſuivant, pouvoient être regardés comme des Iles, & le continuateur de Frédegaire leur a donné ce nom. C. 109. Au treizieme ſiecle tout changea de face. La mer ſe fit des paſſages au *Teſſel* & au *Flie*, emporta les terres de la Nord-hollande & de la partie méridionale de la Friſe, & élargit conſidérablement le *Zuyderzee* qui n'étoit qu'un Lac. A meſure que les eaux augmenterent ici, elles diminuerent au *Burdine* : On gagna du terrain, on conſtruiſit des digues & la Friſe devint un continent. (*a*)

(*a*) Je me ſuis un peu étendu ſur ces changemens, parce qu'ils décident abſolument les anciennes limites du Pays en queſtion. Faute de connoître toute l'étendue du golfe *Burdine*, le Profeſſeur *Alting* a imaginé un ſyſtême qui renverſe toutes les idées qu'on a de la Friſe. Il prétend que *l'Auſtrachia* & *Weſtrachia* de Frédegaire ne ſont autre choſe que les Iles *d'Ameland* & de *Schelling*, ſéparées dès lors de la terre ferme. L'auteur du *Chronicon Gottwicenſe*, (1) & Monſr. de Barbeyrac, (2) entraînés par l'autorité *d'Alting*, ont embraſſé cette erreur. Ni *Ameland* ni *Schelling* n'étoient des Iles du tems de Charles Martel, n'ayant été arrachées du continent que des ſiecles plus tard. Aucun Ancien n'a donné le nom *d'Auſtrachia* à *l'Ameland*. C'eſt *l'Oſtergo* ſans contredit. On en pourroit produire grand nombre de témoignages; mais je n'en rapporterai qu'un ſeul, tiré de la Vie de *St. Ludger*, qui décide abſolument la controverſe. *Habuitque* (3) *progenies illa magnam familiaritatem cum S. Willebrordo, nec non & cum S. Bonifacio, qui poſt eum partibus illis doctor ſerenus illuxit, quoad uſque pro fide Chriſti Martyrio coronatus ſpiritum reddidit Domino in Pago Aſtrache, in loco, qui* Doccinga *vocatur*. Aſſurément la Ville de *Dockinga*, n'eſt point ſituée en *Ameland*.

(1) In Tabula Geogr. t. 1. & in voce *Auſtrachia* t. 2
(2) Hiſt. des anciens traités, part. 2. p. 281. dans les notes.
(3) Vita Sti. Ludgeri apud Mabill. ſæcul. 4. SS. Ord. Sti. Ben. cap. 5.

Digitized by Google

Ainſi *l'Auſtrachia* étoit bornée au Nord par l'Océan, à l'Oueſt & au Sud par le golfe *Burdine*, qui ne ſubſiſte plus, & par le *Weſtergo* à l'Orient, la riviere de *Laveke* (de *Lauwers*) l'a de tout tems ſéparée de l'ancienne *Drenthe* dont je parlerai bientôt. *Dockem* ou *Dockinga*, célébre par le Martyre de St. Boniface, étoit au huitieme ſiecle l'endroit le plus connu de *l'Ooſtergouw*. Il eſt auſſi fait mention de *Britzum*, de *Wartna*, *d'Eſonſtad* & de la contrée *d'Ameland*. *Voyez Winſemius*, *Hamconius*, *Schotanus* & d'autres Hiſtoriens de la Friſe.

N.° II.

WESTRACHIA (Weſtergouw.)

CE Pays, dont il eſt parlé dans le paſſage de Frédegaire que j'ai cité plus haut, n'avoit pas les mêmes limites à l'Orient qu'il a actuellement; il comprenoit ſans doute ces épaiſſes forêts, qu'on a défrichées en partie, nommées les *Zevenwolden*, & qu'on trouve dans les cartes anciennes déſignées ſous le nom de *ſeptem ſaltus* ou *pagus Foreſtenſis*. (1) Au Nord il touchoit au golfe *Burdine* & à une partie de *l'Oſtergo*. Il avoit au Sud le Comté de *Kuynre* & à l'Oueſt le Comté de *Texla*.

(1) Alting P. 2. p. 58. Schotan. & alii.

La principale Ville du *Weſtergo* étoit *Staveren*, aſſez connue dans toutes les Hiſtoires de la Friſe. Ceux qui ſeront curieux de ſavoir les noms de pluſieurs anciens Villages *d'Oſtergo* & de *Weſtergo*, pourront ſe ſatisfaire dans une liſte des Donations faites à l'Abbaye de Fulde, qu'on trouve dans le troiſieme tome de *Miræus*, pag. 5. Cette Liſte fut dreſſée vers l'an 800., on y remarque pour *l'Oſtergo* : *Metwid*, *Ringesheim*, *Villa Echmari*, *Bonfurt*, *Mereheim*, *Waltheim*, *Runwerde*, *Werba*; & pour le *Weſtergo* : *Weſterbure*, *Haſalon*, *Huron*, *Stele*, *Heterheim*, *Hintinlofe ou Hindelopa* &c.

LE

Digitized by Google

N.° III.

Le Comte' de Kuynre.

JE n'ai aucune preuve que ce Pays étoit diſtingué du précédent dès le huitieme ſiécle. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il avoit des Comtes particuliers au douzieme; (1) Mais l'origine de ces Comtes m'eſt entierement inconnue. La plus grande partie de la *Kuynre* eſt ſubmergée entierement depuis le 13.me ſiecle. *Urk*, *Ens*, *Emmeloort* en faiſoient partie. (2) Les Inondations ont changé la face de tous ces quartiers. Le *Zuyderzee*, ce Golfe immenſe, n'étoit qu'un Lac, connu ſous le nom de *Flevum* dès le temps des Romains. *L'Iſſel* qui reçoit les eaux du Rhin par le Canal de *Druſus*, n'avoit pas comme préſentement ſon embouchure auprès de *Campen*; mais il conſervoit encore longtemps ſon nom, prenant ſon cours par le Pays de *Kuynre*, au travers des Terres labourables. (3) Le *Flie*, entre *Enkhuſe* & *Staveren*, étoit ſi peu large, qu'en 1203 on alloit encore à pied & à cheval de l'une à l'autre de ces Villes. (4) On voyoit dans cet endroit le *Kreilerboſch*, où le Comte Florent II. fut bleſſé à la chaſſe par *Galama*. (5)

(1) Emm. hiſt. Friſ. L. 7.

(2) Van Rhyns Aentekeningen op 't eerſte Deel der Oudh. van Vrieſland p. 490.

(3) Emm. L. 3. ad ann. 1222.

(4) Van Rhyns Aentekeningen op 't tweede Deel der Oudh. van Vrieſl. p. 292.

(5) Ibid. op't 2.de Deel der oudh. van Noordholl. p. 395. & ſequent.

N.° IV.

Le Comte' de Texla.

A L'oueſt de *Weſtrachia* étoit le Comté de *Texla*, qu'on trouve pour la premiere fois dans le Diplome d'Othon III., de l'an 985. (6) on y lit ces paroles : *Similiter in proprietatem habendum dedimus. . . .* (Theodorico Comiti) . . . . *totum quod de noſtro jure in Pago Texla*

(6) Van Loon aloude Holl. Hiſt. T. 2. p. 215.

Digitized by Google

nuncupato in Beneficium tenuit . . . . . excepto quod vulgari linguâ dicitur Huſluda, ad integrum ſibi in proprium tradidimus in Comitatibus ità nuncupatis Maſalant, Kinhem, Texla. Ce Pays étoit ſans doute renfermé entre le Comté de *Kinhem*, *l'Iſſel inferieur* & l'Océan. Il n'en reſte plus guère que l'Ile de *Texel*, *le Helder*, *Medenblik* & *Wieringen* qui n'a été ſéparée du continent que par les Inondations du 13.me ſiecle. (1) (*a*) Ce Comté paroit quelque fois, dans les diplômes du 10.me & 11.me ſiecle, ſous le nom de *Weſtflinge*, apparemment à cauſe de ſa ſituation à l'Oueſt du *Flie*; mais alors il faut y joindre le ſuivant, parce qu'il comprenoit l'Abbaie d'*Egmond*, ſituée en deça de *Petten*, où commençoit le Pays de *Kinhem*. C'eſt ce qui paroit par un Diplôme de Henri IV. de 1044, où il eſt dit: (2) *Comitatum omnem in Weſtflinge, & circa oras Rheni, quem Theodoricus Comes habuit, cum omnibus ad bannum Regium pertinentibus, univerſiſque ad eundem Comitatum reſpicientibus, hoc eſt, Abbatiâ in Egmonde; &c.*

(1) Oudh. van Noord Holland. 2 vol. p. 80.

(2) Hed. p. 129 de l'edit. de Buchelius.

Il eſt fait mention dans *Alcuin* & dans pluſieurs autres anciens Auteurs d'un canton de Friſe, nommé *Foſites-land* ou *Foſtiland;* mais bien loin d'en pouvoir déterminer les limites, il n'eſt pas même facile d'en marquer la ſituation. On l'a cherché dans l'Iſle d'*Heiligeland*, dans l'*Ameland*, & juſques dans la Forêt noire. Je me range volontiers au ſentiment d'un de nos plus ſavans critiques, qui regarde le village de *Foſwert* en *Oſtergo*, comme un reſte de l'ancienne *Foſtiland. Voyez la Diatribe de Willebr. Boſſchaert de Primis Fris. Apoſtolis. Diſſertat.* 56. *ou Van Ryn aenteeckeningen op de Beſchryving van Vrieſland. Tom.* 2. *pag.* 300. *& ſequent.*

(*a*) Je ne dirai rien de l'opinion peu fondée de *Menſo Alting*, qui compoſe le Pays de *Texla*, du Comté de *Texla*, & de ceux de *Kinhem* & de *Maſalant*, qu'il change ſans néceſſité en *Waſalant*. *Voyez la refutation de ce ſiſtême dans les Noordholl. Oudheden* 2. *vol. p.* 69. *& ſequent.* Mais ce qu'il ne faut pas oublier c'eſt que l'Ile de *Wieringen*, qui faiſoit alors partie du Comté de *Texla* & du continent, eſt déjà connue vers l'an 800 ſous le nom de *Wiron* & de *Pagus Wirenſis* & *Wironis*, dans la liſte déjà citée, (1) qui fait encore mention de *Tyeſla*, de *Texla*, *Texlamore*, *Tyeſlamore*, viſiblement le Comté de *Texel*.

Parte 2. p. 170.

(1) Mir. Op. Dipl. Tom. 3. pag. 5.

Digitized by Google

N.° V.

Le Comte' de Kinheim.

AU Sud du Pays de *Texla* étoit le *Kinheim*, mentionné dans le Diplome d'Othon que j'ai cité. Il en eſt encore parlé dans Rheginon ſur l'an 884. *Eodem anno Nortmanni qui in Chinheim è Danemarca venerant*; & dans le ſupplement aux Annales de *Pithœus* ſur l'an 882. : (1) *Nam comitatus & beneficia, quæ Rorich Nordmannus in Kinnim tenuerat.*

(1) Apud Lambec. L. 2. Comm. de Biblioth. Cæſ.

Ce Pays a tiré ſon nom de la Riviere *Kinhem* qui n'exiſte plus. *Kynhem*, dit l'Hiſtorien *à Leidis*, (2) *quidam fluvius.... à quo nominatur Kynnemaria, & quandoque ponitur pro comitatu Kynnemariæ.* Un Auteur eſtimé (3) a voulu en vain contredire l'exiſtence de cette riviere. Outre ſon lit qu'on découvre encore près de *Petten* (4), il en eſt parlé dans un Diplome de Charles le ſimple de 922; & le plus ancien de tous les Hiſtoriens Hollandois décide nettement la queſtion (5), en décrivant les bornes du Pays que ce Prince donna au Comte Théodore : voici ſes paroles.

(2) J. à Leid. in annal. Egm. C. 6.

(3) Simon van Eikelenburg, Gedaente en geſteltheyd van Weſt-Vrieſland &c.

(4) Alting p. 2. p. 106.

(5) Klaas Kolyn Rym-chronyk, v. 434. & ſeq.

'T Land dat hy zal berichten
Oeſtwairt bepaelt na ti Trichten,
tot Suuthardeshage
by Bodeloden-Grave gelage;
daer ſin Vaderes Greefſchepe gelag
als 't was op dezen dach:
tot 't weſten by Katiks ende:
Zuutwairts Fortrape belende:
Ende noirwerts zy 't and,
Daer men ti beke Kinheim vant.

Le Comté de *Kinheim* étoit donc ſéparé par la riviere de ce nom du Comté de *Texla*. Si le Pays dont il eſt queſtion dans le Diplome de Charles le Simple n'eſt

Digitized by Google

autre choſe que le *Kinheim*, les limites ſeront aiſément déterminées ; il faudra dire qu'il s'étendoit à l'Orient juſqu'à *Bodegrave*, à l'occident juſqu'à *Catwyk* ſur l'océan, & au ſud juſqu'à *Fortrape*. Mais où trouver ce dernier? Eſt-ce *Voorburg*? Eſt-ce *Veur*? Eſt-ce *Voorſchoten*? Eſt-ce *Voorhout*? chacun de ces Villages pourroit trouver des partiſans. Je ne m'engagerai point dans cette controverſe, il me paroit impoſſible de la décider ; mais je crois qu'on ne ſe trompera guère en diſant que le Rhin ſervoit de bornes à ce Comté.

(1) Vet. ſcript. coll. Tom. 1. pag. 142.

La Donation de *Folkerus* de l'an 855 (1) fait auſſi mention du Pays de *Kinheim*, & y place le Village d'*Obbinghem*. On trouve encore dans cette donation le *Pagus Humerki* dont on ne connoit pas trop la ſituation.

N.° VI.

Les Comte's de Masalant et de Flarditinga.

CEs deux Comtés doivent avoir compris tout l'eſpace entre le Rhin, l'Océan, la Meuſe & les Rivieres de l'*Iſſel* & de la *Gouwe*. La ſéparation ſera une ligne droite entre *Maeſland-ſluys* & *Vlaerdingen* juſqu'au Rhin. Les noms de ces endroits indiquent aſſez que l'un étoit du *Maſalant* & l'autre du *Flarditinga*. Ce n'eſt peut-être qu'une conjecture ; mais que faire autre choſe dans le ſilence obſtiné des anciens monumens ? Ils nous ont conſervé le nom de ces contrées ; mais ſans en marquer au juſte les limites. J'ai déjà cité le Diplome d'Othon qui fait mention du Comté de *Maſalant*. (2) Il eſt parlé de celui de *Flarditinga* dans la Chronique de *Contractus* ſur l'an 1048.

(2) Supra No. 4.

On y lit ces paroles : *Theodericus de Phlarditinga Marchio rebellat Imperatori* & ſur l'an ſuivant : *Nonnulli de Partibus maritimis milites & principes..... Theoderico in Phlar-*

Digitized by Google

ditinga insidias tendunt. Mais les noms de *Masalant* & de *Phlarditinga* étoient-ils en usage avant le neuviéme siécle? Quelles étoient alors les limites des contrées qu'ils désignent? Ce sont des questions, auxquelles il n'est guère possible de répondre.

N.° VII.

Le Comte' de Strien.

AU Sud & à l'Est des Comtés précédens étoit le Pays de *Strien*, qui s'étendoit depuis les Iles de *Putten* & de *Voorne*, jusqu'au Territoire de *Breda* & de *Berg-op-Zoom*; ainsi une partie de ce Comté étoit compriſe dans la *Taxandrie*, comme je le ferai voir ci-après. On sait que le nom de ce Comté s'est conservé dans celui du Pays de *Strien*, qui avoisine les *Beyerlanden*, & que le Canal le *Spuy* sépare les Iles de *Putten* & de *Voorne*. C'est là sans doute qu'il faut chercher les limites de l'ancienne *Strien*; je ne crois pas que ces deux Iles en aient autrefois fait partie, aucun monument ne porte à le croire; & du moins au dixiéme siécle, elles avoient des Seigneurs particuliers. (*a*) Mais on ne peut douter que le Pays de *Strien* n'ait eu au Sud les limites que je lui donne. La Chartre de la Comtesse *Hilsunde* de l'an 992. y place *Geertruydenberg*, ainsi que *Gilsen* & *Sprundel* aux-environs de *Breda*, (1) *Baerle* & autres lieux. Voici les paroles de cette Chartre: *Ego*

(1) Mir. Dipl. Belg. L. 1. C. 24.

(*a*) Je ne trouve rien sur ces deux Iles avant la fin du dixieme siecle, non plus que sur celles d'*Overflackée* & de *Goarede*. Cependant les antiquités déterrées dans cette derniere, prouvent assez que ces contrées étoient habitées avant l'Epoque dont il s'agit. . . .

Du temps de St. Willebrord il y avoit un Pays des *Thuringasnes* puisqu'on lit dans le Testament de ce Saint (1) *Villâ quæ vocatur Aimistadi super fluvio Wielheo in Pago Thuringasnes*, où selon la correction du Baron Le Roy: (2) *Villâ quæ vocatur Armistadi super fluvio Witheo in Pago Thuringasnes.* De très-savans Auteurs (3) ont cru qu'il étoit parlé ici des environs de *Dort*, & leurs conjectures sont assez fortes; mais enfin ce ne sont que des conjectures.

(1) Mirœus Don. piar. cap. 8.
(2) Not. Marchion. p. 88.
(3) Boschaert, van Rhyn &c.

Digitized by Google

Hilzondis Comitiſſa terræ de Stryen..... Eccleſiam conſtruxi in alodio meo de Thorne..... attuli ad dictam Eccleſiam omne alodium meum quod in terra mea de Stryen glorioſus rex Zuentiboldus olim perdonaverat. In primis ipſam Eccleſiam de Stryen, quæ eſt conſecrata in honore Mariæ Virginis; Montem littoris (Geertruydenberg) *ubi beatiſſima Gertrudis corporaliter converſata eſt, & cellam habet à B. Amando conſecratam; Villam Gilleyela cum appendiciis, Villam Baerle, ... Caſtellum Sprundelheim &c.*

L'on ſait qu'au ſeptiéme ſiécle ce Comté de *Strien* fut le Domaine de ſainte Gertrude. Le Diplome de l'Empereur Othon I. de l'an 966, y place *Berg-op-Zoom.* (1) *Hæreditas S. Gertrudis, ſita in Pago Teſſandria, ſuper fluvio Struona, in Villa quæ dicitur Bergom.*

(1) Mir. Not. Eccleſ. cap. 26.

A ces Témoignages anciens je pourrois ajoûter ceux de tous les modernes, & la tradition conſtante du Pays; je n'en rapporterai que deux.

Dans une Chronique eſtimée de *Breda* (2) on lit ces paroles : *A.o* 631. *is geboren Geertruyd, de eerſte Vrouwe van den Lande van Stryen, onder het welcke, Breda, Bergen, en al dat langhs en van de Marck ende A tot aen de Scheld, Strene en Maes toe lagh, begrepen was en te verſtaen is. Sy heeft onder andere heylige ſtichtingen tot Bergen op den Soom ofte Oever, däer ſy voor een tyd verbleef, eene Capel gebouwt, daer nu de groote kerk noch ſtaet, en die door Amandus den* 10. *Biſſchop van Maeſtricht en over heel Brabant, doen wyen :*

(2) Apud Le Roy Notit. Marchion. pag. 442.

L'autre temoignage eſt de Mr. le Roy lui-même (3) *cæterum*, dit cet auteur judicieux, *hujus loci Incolæ ante mille & ultra annos Bergarum Dominam agnoverunt Sanctam Gertrudem, Pepini Principis Filiam ..... manſitque ab antiquo ſuper ingreſſum ſummi Templi, litteris deauratis expreſſum: Sancta Gertrudis, hujus terræ quondam Domina, interveni pro populo tuo &c.*

(3) Ibid. 478.

Digitized by Google

N.° VIII.

Le Comte' de Teisterbant.

A l'Orient d'été du Comté de *Strien*, ſe trouvoit celui de *Teiſterbant*. L'Hiſtorien *J. G. à Leidis* aſſure (1) qu'il contenoit les Pays de *Bommel*, de *Thiel*, d'*Arkel*, d'*Heuſden*, d'*Altena*, de *Vianen*, de *Kuylembourg*, de *Buren* juſqu'à la vieille Meuſe. Dans une Donation de *Fretebald* de 997 il eſt fait mention de *Hoekelom* & de *Driel*, ſituées dans le Comté de *Teieſterbant*. (2) Un Diplome d'Othon III, de l'an 998 (3) y place *Bommel* & *Arkel*. *Tiel* & *Amude* y ſont placées par des Diplomes du même ſiecle. Le Faux Marcellin fait mention de *Malſem prope Duerſtat in Comitatu Teiſterbantiæ, ſuper amnem Linghen*. (4) C'eſt *Buer-malſem* dans le Comté de *Buren*. Ainſi les limites du *Teiſterbant* ſont faciles à déterminer au ſud & à l'oueſt c'étoit le Comté de *Strien*, à l'orient le *Badua*, au Nord c'étoit la *Lek*, puiſque la fameuſe Ville de *Doreſtadium*, qui eſt de l'autre côté de la Riviere, eſt conſtamment diſtinguée du *Teiſterbant*. Je ne rapporterai qu'un paſſage des annales de St. Bertin ſur l'an 839. *Ducatum Friſiæ*, y eſt-il dit au ſujet du partage des Etats de l'Empire, *uſque Moſam, Comitatum Hamarland, Comitatum Batavorum, Comitatum Teſtrabenticum, Doreſtada. . . . & ſic per decurſum Moſæ uſque in Mare.*

(1) Lib. 4. cap. 2

(2) Apud Hed. p. 94. edit. Buc.
(3) Ibid. p. 95.

(4) In vita S. Suitberti cap. 12.

N.° IX.

L'Interlacus et le Comte' de Dorestadium.

AU Nord du Comté de *Teiſterbant* étoient l'*Interlacus* & le Territoire de *Doreſtad*. Il eſt ſouvent fait mention de ce dernier dans les Diplomes des Empereurs

Digitized by Google

Charlemagne & Louis; (*a*) mais il ne paroit pas qu'il ait eu beaucoup d'étendue, c'étoit assurément un Comté puisqu'on lit dans les Annales de St. Bertin sur l'an 850: *Rorich Nepos Herioldi . . . . . quem Lotharius, cum comprimere nequiret, in fidem recepit, eique Doreſtadum & alios Comitatus largitur.*

Le pagus l'*Interlacus* que les chartres nomment tantôt *Interlacus*, tantôt *Neſterlacus &c.* a tiré son nom de sa situation entre le Rhin & le *Leck*, depuis le point de réunion à *Doreſtad*. J'ignore jusqu'où il s'étendoit à l'oueſt. Peut-être comprenoit-il tout ce qui étoit du Dioceſe d'*Utrecht* entre ces deux Rivieres, & le Comté de *Bodelo-Grave* dont il eſt parlé au neuvieme & dixieme ſiecle, dans *Heda*, (1) dans *Van Loon*, (2) & dans la chronique de *Colyn*. (3) Peut-être y faut-il rapporter le pays entre le *Leck* & *l'Iſſel*, jusqu'à l'embouchure de ces deux Rivieres. Outre la ville d'Utrecht, l'endroit le plus ancien de ce canton eſt *Fethna*, qu'on trouve dans la Donation de Charles Martel de 728. (4)

(1) Pag. 107.
(2) Aloude hiſt. Tom. 2 p. 125.
(3) V. 480.
(4) Apud Hedam p. 28. & p. 31 in margine.

(*a*) Similiter donamus ad Baſilicam S. Martini, Eccleſiam quæ eſt ſuper Dorceſtad conſtructa, & vocatur Ubkirika &c. *Diplome de Charlemagne, donné la neuvieme année de ſon Regne, dans l'hiſtoire d'Heda p. 42. de l'Edit. de Buchelius.* Il en eſt encore parlé dans un autre Diplome du même Empereur, & dans un troiſieme de Louis Debonnaire. *Ibid. p. 44. & 45.*

N.° X.

Le Pagus Flehite.

Le Rhin ſéparoit cet *Interlacus* du Pagus *Flehite*, ſi bien déterminé dans un Diplome de Charlemagne, donné au Palais de Nimegue, la neuvieme année de ſon Regne. (5) Il y eſt dit que cette contrée s'étendoit le long de l'*Eems*. Il y eſt fait mention de *Liſiduna* (*Leuſden*,) & d'autres lieux moins connus. (*b*) Un acte de

(5) Ibid. p. 41.

(*b*) *Villam noſtram nuncupante Liſiduna, in Pago qui vocatur Flehite, ſuper alveum Hemi, cum omni integritate vel adjacentiis ſeu appendiciis ſuis, id eſt cum terris, manſis, ... omnia & ex omnibus quantumcunque Wiggerus Comes ibidem per noſtrum Beneficium tenuit, etiam & foreſtas illas, quarum vocabula ſunt: Hengeſtſchote, Fornheſe, Mokoroth, Widock, quæ ſunt de ambabus partibus Hemi. Hed. p. 41.*

Digitized by Google

de 855, y place *Laren*, Village qui ſubſiſte encore. (c)

Ce Pays étoit donc borné à l'orient par la *Felua* & le Comté d'*Hameland*, dont je parlerai bientôt; au nord par le *Flevo-Lacus* ou le *Zuyderzee*; au ſud par le Comté de *Doreſtad*; à l'oueſt par le pays d'*Huitingoye*, (d) dont il eſt fait mention ſur l'an 838. (1) & par le *Nardinc-Lant*, dont le nom ne paroit que dans les écrits du dixieme ſiecle.

(1) Heda, p. 51. & 52. in notis.

(c) *In Pago cui vocabulum eſt Flehette, in Villa quæ vocatur Hlara.* Vet. Script. Col. T. 1. p. 140.

(d) C'eſt le *Gooyland* moderne, *voyez Alting, parte 2. pag.* 98.

N.° XI.

Le Comte' de Hameland.

La Gueldre, qui borne ces contrées à l'orient, n'étoit pas connue encore ſous ce nom. Le pays qu'elle renferme étoit diviſé en cinq parties; ſavoir : le Comté d'*Hameland*, *la Felua*, *la Badua* ou *Bathua*, le pays de *Dubla*, & le Comté de *Sutfène*.

Il eſt fait mention du Comté d'*Hameland* dans les annales de St. Bertin ſur l'an 839 ſous le nom de *Comitatus Hamarland*. Un Diplome du Roi Henri de l'an 1046, (a) nous apprend la ſituation de ce pays en y plaçant *Erbeke*, (*Eerdbeke*;) *Lovénen*, (*Loveénen*;) *Stevere*, (*Stavorden*;) *Hunne*, (*Hunneſchans*) & d'autres lieux moins connus. Preſque tous ces endroits, ſitués entre *Harderwyck* & *Deventer*, montrent clairement que c'eſt

(a) *Cum Comitatu in Amelande ſito, termino ejuſdem Comitatus hic ſubter denotando : de Rathnon ad Hunne, de Hunne ad Weggeſtapelen, & inde ad Weſterſle, de Weſterſle ad Agaſtaldaburg, de Agaſtaldaburg ad Stevere per Sylvam, & in alia parte Iſlæ, de Lovenen, uſque ad Erbeke, de Erbeke ad Suythempe, & item ex alia parte Iſlæ ad aſcete &c Diploma Henrici Regis III. apud Hedam, p.* 124.

Au reſte le Continuateur de *Miræus* (Tom. 4. p. 178. & 179.) a confondu le Comté d'*Hameland*, ſi bien determiné par la Ville de *Deventer* & par les autres endroits du Diplome, avec *Ameland* ſur la côte de la Friſe, dont les Seigneurs de la Famille de *Camminga* étoient en poſſeſſion dès le neuvieme ſiecle. Bevue trop groſſiere, pour pouvoir induire en erreur.

Digitized by Google

là qu'il faut chercher l'ancienne *Hameland*, bornée par le reſte de la *Veluwe*, l'*Eems*, l'*Iſſel* & le *Zuyderzee*. Ce Comté s'étendoit même ſur la rive droite de l'*Iſſel*, puiſqu'on lit dans un diplome d'Othon I., de l'an 954 : *Villa Davindre in Pago Hameland.* (1)

(1) Ex Leubero num. 1595.

N.° XII.

La Felua.

LE Comté d'*Hameland* comprenant ainſi une grande partie du Quartier de *Veluwe*, il eſt conſtant que l'ancienne *Felua*, n'avoit guère d'étendue. Il en eſt fait mention dans les annales de St. Bertin ſur l'an 839, & dans l'Hiſtorien *Heda* ſur l'an 838 (*b*) & elle étoit enfermée entre le Comté d'*Hameland* & la *Bathua*.

Il y a un paſſage embarraſſant dans une Donation de *Folkerus* de l'an 855, que j'ai déjà citée. *Puthem* & *Hotſeri* y ſont attribués au *Pagus Felua*. On y lit (2) : *In Pago qui dicitur Felua, in vico qui dicitur Puthem, & in alio vico qui dicitur Hotſeri.* Ce dernier eſt peut-être *Ooſteren*, village peu éloigné des bords de l'Iſſel, ou *Hoogſouren* preſque au centre de la *Veluwe* moderne. *Puthem* eſt viſiblement le Baillage de *Putten* à deux lieues d'*Harderwyck*. La difficulté conſiſte en ce que ce dernier village, attribué au *Pagus Felua*, ſe trouveroit préciſément au Comté d'*Hameland*, ſelon le Diplome cité dans l'Article précédent. Je ne ſais comment concilier ces deux Actes. Faut-il diſtinguer les temps ? ou bien le Comté d'*Hameland* n'étoit-il dans ſon origine qu'une dépendance du *Pagus Felua* ? Dans l'étude de la géographie ancienne, il eſt facheux de trouver à tous momens des contradictions ſemblables.

(2) Vet. ſcript. col. tom. I. p. 141.

(*b*) *Sub iſto Alphrico Rotgarius Comes donavit Eccleſiæ Trajectenſi plurima bona ſua ..... in Pago Felua, in Villâ Lonâ, Sulmonda, Wageninga, Werdupa. Heda, pag.* 51.

Digitized by Google

N.° XIII.

Le Comte' de Bathua.

CE Pays étoit bien plus célébre. *Nimegue*, ou Charlemagne & ſes Succeſſeurs firent ſi ſouvent leur reſidence, en étoit la capitale. Cé Prince y avoit bâti un Palais. *Inchoavit*, dit ſon Hiſtorien, *& Palatia operis egregii, unum haud longè à Moguntiaco..... alterum Noviomagi ſuper Vahalim fluvium*, [1] *qui Batavorum inſulam à parte meridianâ præterfluit.* Pluſieurs anciens Auteurs ont parlé de ce Pays. Les Annales de St. Bertin & la Chronique de Rheginon ſur l'an 806 font mention de *Neomagus* ou de *Noviomagus* in *Badua*; & les premieres ſur l'an 839 le nomment *Comitatus Batavorum.* Un Diplome de Thierri I. de l'an 673 [2] y met les lieux ſuivans : *In Batua Rexnam, Wulfaram, cum Capella Rothem & aliam Rothem.* Une Donation de Charles Martel de 732 [3] y place *Eliſte* ou *Marithaine*, c'eſt viſiblement *Elſt* entre *Arnhem* & *Nimegue.* Le Rhin & le *Waal* étoient encore regardés comme les bornes de la Province de *Batua.* On n'en ſauroit douter après le paſſage de Rheginon, ſur l'an 885. *Godefridus.... procedit ad locum qui dicitur Heriſpich* (c'eſt oú l'on a bâti enſuite le *Schenkeſchans*) *in quo Rheni fluenta & Wal uno ſe alveo reſolvunt, & ab invicem longius recedentes, Batuam Provinciam ſuo gurgite cingunt.* Cependant les Auteurs conviennent que le Territoire de *Nimegue* s'étendoit en deça du *Vahal*, dans la contrée qu'on appelle maintenant *het Ryk van Nimwegen.*

(1) Eginhard in vita Car. M. fol. 8.

(2) Mir. Dipl. Belg. L. 1. cap. 4.

(3) Apud Hedam pag. 30.

N.° XIV.

Le Pays de Dubla.

ENtre *Nimegue* & *Schenkeſchans*, ſur les Bords du *Waal*, hors de l'Ile de *Batua*, étoit le Pays de *Dubla*, dont les *Traditiones Laurishamenſes* ont parlé en ces termes :

Digitized by Google

in Pago Dubla... in Villa Utmarka, Millinga... &c. [1] l'endroit nommé *Millinga* ſubſiſte encore au-deſſous du *Schenkeſchans*.

(1) Vide chron. Gottwicenſe Tom. 2. pag. 581.

N.° XV.

Le Comte' de Sutfene.

CE que je viens de dire des limites de toutes ces contrées, fait aſſez voir que le Pays de *Sutfene* eut dès lors à peu près la même étendue qu'il a préſentement. Au commencement du moins du neuviéme ſiécle ce Pays eut des Comtes dont on peut voir la Généalogie dans l'Hiſtorien *Pontanus*. [2] Une partie de ce Comté étoit connue ſous le nom de *Pagus Leomerike*, dont le nom s'eſt conſervé dans un petit canton du Pays de *Zutphen*, nommé *de Limerſche*. Une donation du Comte Rotgaire de l'an 838, y place *Duictingen*, (la Ville de *Deutechem*) & autres lieux moins connus. [3]

(2) Pont. hiſt. L. 5.

(3) Hed. hiſt. pag. 51. & 52. Joann. à Leidis p. 83

N.° XVI.

Tuente et Sallant.

REmontant au Nord on trouve les Pays de *Tuente* & de *Sallant*; le premier à l'Orient, le ſecond à l'Occident. Je n'ai pu trouver les noms de ces Pays dans aucun monument antérieur au dixiéme ſiécle. [*a*] Il eſt à la vérité fait mention d'*Oldenſale* & de quelques autres Villes ou Villages, mais toujours ſans dire le nom du Pays dont ils faiſoient partie. Les étrangers les déſignoient ſous le nom général de *Friſe* [4]; les Auteurs des Pays-

(4) Bede Alfride, & pluſieurs Auteurs de vies des ſaints.

(*) Hiſt. Hedæ pag. 106.

(**) Ibid. pag. 196.

(*a*) Il eſt parlé de *Tuente* dans un Diplome d'Ansfride de l'an 1006. (*) On y lit ces paroles : *Et in Twente dimidium cenſus Theloniarii & Monetæ, & Foreſte in Rumelo, & quartam partem ſylvæ in Fugenhoute.* Bien plus tard encore il eſt fait mention de *Terra Sallandiæ.* (**)

Digitized by Google

bas, les chartres & les Diplomes anciens avoient coutume de ne donner aux Comtés que le nom de celui qui en étoit Gouverneur.

N.° XVII.

Le Comte' de Drenthe.

Il n'eſt fait mention de ce Comté, non plus que des précédens, que vers le milieu du dixiémé ſiécle. Dans un Diplome d'Othon I. de l'an 943, [1] on lit ces paroles : *in Pago Foreſtenſi, qui eſt in Comitatu Everhardi.*

(1) Apud Hedam pag. 83.

Ce Comté d'Everard étoit le Comté de *Drenthe*, comme il paroit par un Diplome de l'année ſuivante, où il eſt dit : *in Pago Trente vocato, qui eſt in Comitatu Everhardi.* [2]

(2) Ibid. p. 84.

Il faut que les limites de ce Comté aient été plus reculées du côté du Nord, car l'Empereur Henri y place même la Ville de *Groningue* dans un Diplome de l'an 1040. [3] *Prædium.... in Villa Groninga nuncupata, in Comitatu Trente ſitum.* Cependant on ne ſauroit les étendre d'avantage, le reſte juſqu'à l'Océan étant occupé par différens cantons dont je parlerai au N.° ſuivant.

(3) Ibid. p. 121.

N.° XVIII.

Les Comtés de Fivelgo, d'Hunsingia, &c.

La premiere de ces contrées étoit à l'Eſt, il en eſt fait mention dans *Alfride*, ſous le nom de *Fivilga*. [4] Des Diplomes rapportés par *Alting*, [5] en parlant de *Mernu*, de *Midage*, & d'*Hunesgo*, indiquent aſſez que les limites de l'ancienne *Fivilga*, étoient les mêmes que celles du quartier moderne de *Fivelingo*. J'en dis autant d'*Hunesgo*, dont il eſt parlé dans les mêmes monumens.

(4) De Vita Ludg. L. 1. cap. 4.
(5) Part. 2. p. 55.

Digitized by Google

Midage & *Mernu*, doivent donc avoir occupé le reſte de la Province de *Groningue* moderne, depuis l'*Hunesgo*, juſqu'à la riviere de *Laveke*, qui la ſépare de la Friſe. l'Eſpace qui reſte à l'Eſt & au Sud-Eſt de *Fivelingo*, étoit ſans doute la contrée de *Federitga*, dont il eſt fait mention dans *Alfride* [1] [*a*] *Menſo Alting* croit que c'eſt une corruption pour *Rederitga*, dont il reſte encore des veſtiges dans le *Reiderland* que le *Dullaert* a inondé pour la plus grande partie. [2]

(1) De Vita Ludgeri l. 1. cap. 4.

(2) Alt. parte 2. pag. 147.

(*) Mir. Op. Dipl. tom. 3. p. 5.

(*a*) La liſte des Donations de l'Abbaie de Fulde (*) écrite vers l'an 800, parle auſſi du Pays de *Federitga*, *Fetergewe*, *Federgewe*, *Federatgewe* &c. Et y place les lieux ſuivans : *Nordwalde*, *Friſgana*, *Awinge*, &c.

ARTICLE II.

LES PROVINCES QUI FAISOIENT PARTIE DU ROYAUME D'AUSTRASIE.

CEt Article comprendra toute l'étendue de Pays, préſentement compriſe ſous les noms de Luxembourg, Limbourg, Principauté de Liege, Brabant, Malines, Anvers, Cambréſis, Hainaut, Namur & cette partie de la Gueldre dont il me reſte encore à parler, laiſſant à la Neuſtrie, la Flandre & l'Artois. On voit bien que je reconnois, avec les *Bollandiſtes* & avec le Pere Waſtelain, l'Eſcaut comme la borne de l'Auſtraſie. Je ne m'arrêterai point à prouver une choſe ſi claire, comme ce point n'eſt guère diſputé, je renverrai aux ouvrages de ces Auteurs ceux qui ſeront curieux de voir le détail de ces Preuves. [3]

(3) Boll. & Henſch. tom. 1. febr. ad vitam S. Sigeberti §. 2. & 3. Waſtelin, deſcr. de la Gaule Belg. p. 55. & ſeq.

N.° I.

LE DUCHE' MOSELLANIQUE.

CE Pays qui comprenoit une grande partie de la Lorraine s'étendoit auſſi dans le Luxembourg, le long de la Moſelle, du moins juſqu'au deſſus de *Waſſerbillich*.

Digitized by Google

Un Diplome de Dagobert [1] y place *Machare* (c'eſt *Grevemachern*) & autres lieux moins connus. Un Diplome du Roi Pepin de l'an 762, (2) y met *Meringum* près de *Koningsmachern*. Henri III. dans un Diplome de 1056 fait mention de *Billiche* (3) ſans doute *Waſſerbillich*, *in Pago Maſelgœwi*. *Thionville*, ſelon *Ditmar* (4) eſt mis *in Pago Muſellorum* [a] ce Duché n'étoit guère étendu à l'Oueſt, où le Pays de Voivre lui ſervoit de limites.

(1) Chron. Gottwic. T. 2. p. 694. & 695.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Lib. 5. p. 371.

(*a*) *Thionville* étoit une Réſidence Royale : voici ce qu'en dit le Pere Dom Michel Germain (*) *Nam Pippini Carolingorum Parentis anno Regni ſecundo, Chriſti 753., Theodone Villa publica ſuper Moſella dicitur à Fredegarii continuatore.*

(*) Apud Mabillon, de Re diplom. lib. 4. N. 141.

N.° II.

Le Duché de Voivre.

DAns un Diplome de Charlemagne, [5] ce Pays eſt nommé Ducatus *Waverinſis*, & porte ailleurs le nom de *Pagus Vabrenſis*. La partie Méridionale de ce pays n'eſt pas de mon ſujet; il ſuffit de dire qu'il confinoit au Duché Moſellanique. D'anciens monumens rapportés par *Brouwerus*, *Valeſius*, & l'Auteur du *Chronicon Gottwicenſe*, [6] y placent *Iſrich* près de Luxembourg ; *Juveniacum* (Juvigni, non loin de Montmedy ;) *Epoiſſus*, (Ivoix ;) (*b*) *Chiniacum* (Chiny) ce qui prouve qu'il comprenoit tout l'oueſt du Pays de Luxembourg.

(5) Chron. Gottw. 2. p. 825.

(6) Ibid.

(*b*) Autre Réſidence Royale. *Apud Spiſſiam*, dit le Pere Germain (**) *Villam publicam Theodericus Rex morabatur, cum illum increpaturus adiit Colombanus, ut in ejuſdem Sancti Vitâ Jonas memoret.* Au reſte *Ivoix* portoit le titre de Comté, puiſqu'on lit dans un acte cité par l'illuſtre Mr. Hontheim *In Comitatu Ivotio.* (***) Les environs de Luxembourg formoient le Comté de *Methingowe*, comme il paroit par les actes que produit le même Auteur, (****) mais tout cela faiſoit partie du Pays de Voivre.

(**) Ibid. N.° 135.

(***) Hiſt. Trev. T. 1. p. 54.

(****) Ibid. p. 56.

Digitized by Google

N.° III.

ARLON.

CEtte Ville & ſon Territoire eſt diſtinguée dans le fameux acte de partage de 870, du *Pagus Wavrinſe*, du *Comitatus Moſlinſis*, & du Comté d'*Arduenna*. La Ville d'Arlon eſt fameuſe pour ſon Palais, où les Rois (*a*) d'Auſtraſie firent ſouvent leur réſidence.

(*) Sæc. 2. Bened. pag. 863.

(**) Sæc. 3. Bened. parte, 2. pag. 464.

(*a*) *Villa Regia quæ ab auctore vitæ Sancti Condedi Anachoritæ* (*) *Fiſcus Arelaunus vocatur; & in actis Sancti Lantberti Lugdunenſis Epiſcopi : Arelaunus jocundum Palatium.* (**) Dom Mich. Germain *apud Mabill. de Re diplom. L. 4.* N.° 7.

N.° IV.

LE PAGUS BEDENSIS.

AU Nord du Duché Moſellanique étoit le *Pagus Bedenſis*. Il comprenoit les Environs de Bidbourg, (*Caſtrum Bedenſe.*) (1) Un Diplome de Pepin d'*Heriſtal*, de l'an 709, y place Epternach. *Donamus Monaſterio in loco qui cognomentum gerit Epternacum, Pagoque Bedenſi ad Suram amnem exſtructo.* (2)

(1) Chron. Gott. T. 2. p. 1.

(2) Apud Mir. Tom. 2. pag. 556.

Ce Pays s'étendoit juſqu'à l'extremité Orientale du Duché de Luxembourg, puiſqu'un Diplome de Charlemagne de l'an 790 y place la Riviere de Salm : *In Pago Bedenſe, in Loco nuncupato Droiſe, ſuper fluvium Salmana* (3)

(3) Vet. ſcript. coll. tom. 1. p. 47.

N.° V.

LE COMTE' D'ARDENNE.

LE reſte de la Province de Luxembourg faiſoit partie du Comté d'Ardenne, qu'il ne faut point confondre avec la Forêt de ce nom. Ce Comté étoit borné au Sud par

Digitized by Google

par les Pays de Voivre & d'Arlon, au Nord par le Pays de Liege, à l'Orient par le Duché Moſellanique & par le *Pagus Bedenſis*, à l'Occident par le *Condros*. Les Annales de St. Bertin, l'acte de Partage & pluſieurs Diplomes du 7.me & 8.me ſiécle en font ſouvent mention. Les Abbayes de Stavelo & de Malmedy étoient ſituées en Ardenne ſelon le Diplome de Sigebert, de l'an 650: (1) *in Foreſte noſtra, nuncupata Arduenna.... conceſſimus... ut ibi Monaſteria.... cognominata Stabulaco ſeu Malmundarium conſtruerentur.* *Longlare* près de St. Hubert étoit en Ardenne. Voici ce qu'en dit Dom Michel Germain, qui a travaillé avec ſuccès ſur les Palais des Rois des Francs: (2) *Longlare vel Longolarium in ſylva Arduenna... Chlotarium II. hoſpitem habebat.... Eodem in loco Pippinum bis hiemaſſe, videlicet anno* 759 *&* 763 *antiqui docent Annales. Lotharii Auguſti præceptum Miræus profert, Actum Longlare, Palatio Regio. Eſt in Diœceſi Leodienſi non procul à Sancti Huberti Monaſterio, Villa Glare ab incolis nuncupata, qui vicus, truncato nomine, Longlaria & Longlarienſis Palatii antiqua ſedes exiſtimatur.* (*a*)

(1) Apud Miræum tom. 4. p. 173.

(2) Apud Mabill. de re Diplomat. lib. 4. n. 82.

Monſieur de Valois y met *Baſtonia*, (*Baſtogne*) (3) & l'acte de partage de 870. *Biſlanc* & *Tumbas*, qu'on croit être *Beling* & *Tomen*. Ces endroits ſuffiſſent pour indiquer l'étendue de ce Pays. Il eſt certain qu'il s'étendoit dans le Duché de Limbourg moderne, même au-delà de la Weze; car une Donation de Henry III, de l'an 1098, (4) fait mention de *Harve in Pago Harduennæ*. L'endroit nommé *Herve*, à peu de diſtance de Limbourg, ſubſiſte encore.

(3) Not. Gall. in voce Arduenna.

(4) Mir. Don. Belg. l. 1. cap. 34.

Dans l'Ardenne étoit compris le Pays de Famenne, entre l'Ourte & la Choul. Un Diplome de la 7.me année du Roi Lothaire, rapporté dans le *Chronicon Gottwicenſe*, (5) fait mention de *Villa Hamina in Falminne Pago*;

(5) T. 2 p. 592.

(*a*) Il y à dans l'Ardenne un Prieuré nommé *Longliers*, appartenant à l'Abbaye de Florennes. La conformité des noms pourroit faire juger que c'eſt un reſte de l'ancienne *Longlare*.

Digitized by Google

item in Falminne, locus qui dicitur Lomna, & in ſtrata... & in Bractis &c. On croit que ces deux premiers lieux ſont *Hour* en *Famenne*, & *Lompré* ou *pont à Lomme*. Les autres me ſont inconnus. Pluſieurs autres cantons en faiſoient encore partie. Les environs d'*Ouren* compoſoient le Pagus *Nudoch*, dont il eſt parlé dans un acte de l'an 783, en ces termes : in *Pago Nudochi, in loco qui dicitur Urva.* (1) Les environs de la Sure étoient connus ſous le nom de *Pagus Surenſis* : *In Pago Surenſe ſuper Fluvio Sura, in Villa quæ dicitur Gelesdorff.* C'eſt ce qu'en dit un acte de l'an 793, cité par le ſavant Mr. *Hontheim.* (2)

(1) Hont. hiſt. Trev. t. 1. p. 60.

(2) Ibid.

Dans l'Ardenne étoit encore une partie du Pays d'*Eiflia*, (3) qui confinoit *au Pagus Bedenſis.* Il comprenoit tout l'eſpace depuis la Sure & l'Oure juſqu'à l'extrêmité du Pays de Luxembourg, & même au-delà. D'anciens monumens y placent *Vienna*, (*Vianden*) *Brumia*, *Stabulaus*, *Malmundarium*; & comme ces lieux ſe trouvent d'ailleurs placés en Ardenne, comme je l'ai fait voir ci-deſſus, il eſt clair que le Pays d'*Eiflia* faiſoit partie de cette grande contrée.

(3) Chronic. Gottw. t. 2. p. 585.

N.° VI.

Le Condros.

Les Annales de St. Bertin, ſur l'an 839., font mention du *Comitatus Condoroſto.* Ce Pays, renfermé entre l'Ardenne & la Meuſe, touchoit au Nord au Pays de Liege à quelque diſtance de la Ville de ce nom. Les endroits nommés dans les anciens monumens ſont : *Dinant, Hui, Cellæ, Marca &c. Voyez les Auteurs cités en marge.* [4]

(4) Chronic. Gottwic. t. 2. p. 573. Valeſ. Notit. Galliar. p. 154.

Des Monumens du dixieme ſiecle donnent à la Ville d'Hui le titre de Comté. Dans un Diplome de Brunon Archevêque de Cologne de l'an 953, on lit ces paroles : (5) *reddidit... in Pago Conduſtrio locum qui dicitur Villa*

(5) Martene & Durand Veterum Script. Collect. t. 2. p. 46.

Digitized by Google

in Comitatu Hoio. Plusieurs prétendent que ce Comté fut érigé en 779. *Voyez Melart Histoire de la Ville & du Château de Huy. pag. 5. & suiv.*

N.° VII.

Le Pays de Liege.

Ce Pays, au Nord du *Condros*, occupoit les deux rives de la Meuse jusqu'à Viset. J'ignore si le nom de *Liuga*, *Leuga*, ou quelqu'autre qui le désigne, a été connu bien longtemps avant le 9.me siécle. Il seroit difficile d'en rapporter un témoignage antérieur à celui qu'on tire d'une donation de Charlemagne de 779, (1) où il est dit : *aliquos mansos in Angelgiagas in Pagello Leuhio.* Il est constant que la Ville de Liege étoit un lieu désert du temps de St. Lambert, Evêque de Mastricht ; ce ne fut une Ville que vers l'an 720. Il paroit d'ailleurs que le Pays a tiré son nom de sa Ville Capitale. Il est donc plus sûr de croire, que, pendant tout le 7.me siécle & une partie du huitiéme, la rive gauche de la Meuse étoit de l'*Hasbanie* & la droite du pays de *Masgauw*. Alors, Liege, considérablement accrue, eut un territoire dans l'une & dans l'autre de ces contrées. Ce territoire, peu étendu à l'Oueſt, s'étendoit à l'Orient dans le *Masgauw*, occupoit une grande partie du Limbourg moderne, jusqu'à Aix-la-Chapelle inclusivement ; car dans un Diplome du Roi Lothaire de 844, (2) on lit ces paroles : *Actum Novo Castro in Pago Leodiensi.* Ce *Novum Castrum* n'est autre chose que la Ville d'Aix-la-Chapelle, comme il paroit par une donation de Charlemagne de l'an 779. (3) Les autres endroits de ce pays étoient *Heristallium*, *Jopila*, *Capræmons* & *Viset.* Les trois premiers sont célébres au moyen âge pour avoir été des Palais Royaux & souvent la Résidence des Rois. (a)

(1) Mir. don. Belg. l. 2. cap. 8.

(2) Chron. Gottwic. t. 2. p. 656. ex Lunig. Spicileg. Eccles. t. 3. p. 784.

(3) Mir. don. Belg. l. 2. cap. 8.

(a) *Voyez D. Mich. Germ. apud Mabill. de Re Dipl.* l. 4. N. 66. 71. & 28.

Digitized by Google

N.° VIII.

Le Pays de Masgauw.

Au Nord du Pays de Liege, ou, ſi l'on remonte juſqu'au 7.me ſiécle, au Nord de l'Ardenne étoit le Pays de *Maſgauw* ſur les deux rives de la Meuſe. Il s'étendoit juſqu'au Comté de *Teiſterbant*, & avoit pour limites. La *Bathua* au Nord, la *Taxandrie* à l'Oueſt, & les *Hattuariens* à l'Orient. L'acte de partage de l'an 870 le diviſe en *Maſau* ſupérieur & inférieur, le point de ſéparation étoit à *Ruremonde*. Voici les principaux endroits de ce pays :

(1) Chart Gerberg. apud Mir. donat. piar. cap. 37.

Marsna *in Comitatu Maſaugo*; (1) c'eſt *Merſem* ſur la Gheule, entre Fauquemont & la Meuſe, lieu célébre par ſon ancien Palais. (*b*)

(2) Mir. dipl. Belg. cap. 12. l. 2.

Trajecta *in Comitatu Moſelant*; (2) c'eſt la Ville de Maſtricht. (*c*)

(3) Dipl. Henrici, anno 1055 in chron. Gotwic. T. 2. pag. 692.

Apinis *in Pago Moſelant*; (3) c'eſt *Eupen* territoire de Limbourg.

(4) Diplom. Pipini Heriſt. ann. 714 apud Mir. t. 3. pag. 286.

Suestra... *in Pago Moſariorum ſuper fluviolo Sueſtra*; (4) c'eſt *Suſteren*, maintenant du Duché de Juliers.

(5) Dipl. Lothar. ann. 858. apud Mir. don. Belg. lib. 2. cap. 12.

Berg. *In Pago Maſo ſuper fluvium Ruræ Monaſterium quod Berg nuncupatur*; (5) c'étoit un Monaſtere peu diſtant de *Ruremonde*.

(6) Chronic. Gottwic. tom. 2. pag. 692.

Blaricge *in Pago Moſao*; (6) c'eſt *Blerik* vis-à-vis de *Venlo*.

On voit par ce détail, que les deux bords de la Meuſe, depuis les limites que j'ai déterminées, formoient l'ancienne *Maſgauw*, dont le Comté de *Maeſland* moderne, où le nom ancien s'eſt conſervé, ne faiſoit qu'une petite partie.

J'ai dit que ce Pays étoit borné à l'orient par les *Hattuariens*. Ce peuple n'appartient à mon ſujet que pour

(*b*) *Voiez D. Mich. Germain apud Mabill. de Re Dipl.* L. 4. No. 90.

(*c*) C'étoit encore une Ville Royale. *Voyez le même Auteur No.* 144.

Digitized by Google

autant qu'il occupoit ce Territoire qui comprend maintenant les environs de *Gueldre*, de *Wagtendonk* &c. *Voyez chron. Gottwic. T.* 2. *p.* 552.

Il faut revenir ſur nos pas pour trouver aux Pays-bas méridionaux le Comté de *Lomme*, dont je vais parler au No. ſuivant.

N.° IX.

Le Comte' de Lomme.

Ce Comté, à l'Occident du *Condros*, comprenoit preſque tout le Comté de Namur moderne, tout le Pays d'entre-Sambre & Meuſe, & s'étendoit même un peu dans le Brabant. C'eſt ce qui paroit par les endroits qu'y placent les anciens monumens, que je vais produire, après avoir averti, que je ne fais ici que copier la diſſertation du Pere de Marne, ne pouvant rien ajoûter à ſon exactitude. Selon le Plan que je me ſuis fait, il ne s'agit que de rapporter les endroits principaux qui peuvent conſtater les limites de ce Comté. (*a*)

D'abord il faut remarquer, que le *Comitatus Darnuenſis* ou *Darmienſis*, (1) qui s'étendoit depuis la Sambre juſqu'en deça de Gemblours le long de la Riviere d'*Ornau*, d'où il a tiré ſon nom, (*b*) étoit une dépendance de celui de *Lomme*. Ainſi le *Pagus Lommenſis* étoit borné par le Brabant, l'*Hasbanie*, le *Condros*, le Hainaut & di-

(1) Mabill. annal Ben T. 3 p. 375 &c. comparé à Mir. not. Eccleſ. cap. 13 & 17.

(*a*) *Valeſius*, *Juncker* & *Paulinus* ont cru que le Comté de *Los* étoit compris dans celui de *Lomme*, apparemment par la reſſemblance des noms; c'eſt une erreur; il appartient à l'*Hasbanie*; aucun des endroits du Pays de *Los* n'a été nommé comme étant ſitué au Comté de *Lomme*.

(*b*) C'eſt le ſentiment du Pere de Marne. Je croirois plûtôt que ce Comté tiroit ſon nom du Village de *Darmi* près de Charleroi. Il s'eſt conſervé à Gemblours une eſpece de tradition que St. Guibert étoit natif de ce Village, ſon Pere étoit ſans doute Comte de *Darmi*. Au reſte on ne riſque guère en étendant juſqu'à ce lieu les limites du *Pagus Darmienſis* : d'anciens monumens y placent *Chaſtelineau* vis à-vis de *Chaſtelet* ſur la Sambre.

La Chartre d'Othon qui porte conſtamment *in Comitatu Darmienſi* favoriſe beaucoup l'opinion de ceux qui tirent le nom de ce Comté du Village de *Darmi*.

Digitized by Google

vers petits pays qu'on y rapportoit. Voici les endroits dont il eſt fait mention dans les monumens anciens.

BEVERNA. *Venit in Pago Lomacenſi & manſit in villa quæ dicitur Beverna*; (1) C'eſt *Bieſme*, qu'on appelloit autrefois *Bievene* & *Beverne*.

(1) Act. D. Dagoberti p. 16. NB. voyez la diſſertation du P. de Marne à la ſuite de ſon hiſtoire de Namur p. 88.

BRONIUM. *In Pago Lomacenſi in loco qui dicitur Bronium*; (2) C'eſt *Brogne*, ou *St. Gerard*.

(2) Cod. Donat. piar. cap. 30.

CALCO. *In Comitatu Laumenſi Villam quæ dicitur Calco*; (3)

(3) Dipl. Lothar. 2 in vet. ſcript. & monum. T. 2. p. 25.

CORBREIUM. *Apud Corbreium in comitatu Lommenſi*; (4) c'eſt *Corbion* à peu de diſtance de *Ciney*.

(4) Chartres de Conrad de 1033 donat. piar. cod. cap. 46.

FLORINES. *Abbatiam quamdam in Pago Lomacenſi ſitam.... Florines conſtruxerunt.* (5)

(5) Acte de Henri Not. Eccleſ. Belg. cap. 34.

CUVINIUM. *Proſpero curſu pervenit ad Pagi Lomacenſis Prædium Cuvinium*; (6) c'eſt *Couvin* à deux lieues de *Marienbourg*.

(6) Apud Surium vit. S. Gerardi 3. oct.

HASTERIA; c'eſt *Haſtiers*, mentionné dans un Diplome de Charles le ſimple de l'an 910. *Voyez, ſur cet endroit, la diſſertation du Pere de Marne.*

LANDRICI CASTRUM. *In loco nuncupante Landricum Caſtrum, ſuper fluvium Huya, in Comitatu Lomenſi*; (7) c'eſt *Landrichamp* près de *Givet*.

(7) Vet. ſcript. & mon. T. 2. p. 40.

MAGINISIUS PAGUS. *In Pago Maginiſio in Comitatu Berengarii*; (8) le Comté de *Maniſe* entre *Revin* & *Givet*.

(8) Præcept. Car. ſimp. vide. vet. ſcript. T. 2. p. 39.

RUIVINIUM. *Ruivinio in Pago Lomenſe*; (9) c'eſt *Revin*.

(9) Charte du Roi Pepin, vide Ann. Bened. T. 2. in append. p. 706.

GEMELAUS, *Curtili* &c. *In Comitatu ſcilicet Lomacenſi atque Darnuenſi, Villam videlicet Gemelaus.... in eodem quoque Pago Villam Buſiols ..... Aſtnagia .... in Comitatu Darnuenſi medietatem Villæ Curtili dictæ*; (10) c'eſt *Gemblours*, *Bouſſieres*, *Anaymet*, (*a*) & *Courtil*; & c'eſt une preuve que le Comté s'étendoit plus avant dans le Brabant que ne fait le Comté moderne de Namur.

(10) Mir. T. 1. p. 139.

(*a*) C'eſt l'explication de l'auteur que je copie. Il n'y a point de difficulté pour *Gemelaus* & pour *Curtili*; mais *Buſſiols* n'eſt point *Bouſſieres*; ni *Aſtnagia*, *Anaymet*; Le premier eſt *Boufioux*, cenſe détruite, entre *Gemblours* & *Ernage*, dont le nom s'eſt conſervé dans ce qu'on appelle aujourd'hui *Les Prez de Boufioux*, appartenans à l'abbaie de Gemblours. Le ſecond eſt *Ernage* dont cette même Abbaie eſt encore en poſſeſſion,

Digitized by Google

WALAHAM. *In Comitatu Darnuenſi mediętatem Villæ Walaham dictæ*; (1) c'eſt *Walhain.*

VILLARE. *Apud Villare in Darnoenſi Comitatu*; (2) c'eſt *Villers.*

NAMUCUM CASTRUM, mentionné dans Sigebert ſur l'an 689 & dans l'anonyme de Ravenne, étoit du Comté de *Lomme*; puiſqu'on lit dans les actes de Mabillon : (3) *Ea Tempeſtate Comes Berengarius Namucenſi Caſtro præſidebat* : Or le Comté de Berenger étoit le Comté de *Lomme.*

(1) Mir. T. 1. p. 140.

(2) Ibid. p. 149 & p. 56.

(3) Vita Sti. Gerardi T. 5. Act. SS. ord. S. Bened. p. 253.

N.° X.

L'HASBANIE.

AU Nord du Comté de *Lomme* étoit le Pays d'*Hasbanie*, dont le nom ſe conſerve encore dans celui de la Hasbaye moderne, borné à l'Oueſt par l'ancien Brabant; à l'Eſt par le *Maſgauw* & Pays de Liege; au Nord par la Demer qui le ſéparoit de la *Taxandrie.* L'acte de partage de l'an 870 y met quatre Comtés, (*in Hasbania Comitatus quatuor.*) Ils n'y ſont pas nommés; mais on pourroit ſuppoſer que c'étoient *Moilla*, *Dieſt*, *Naſtenaco*, & l'*Hesbaing* proprement dit.

Le premier de ces Comtés eſt nommé dans le teſtament du Comte Everard de l'an 837 : (4) *Balgingam & curtem noſtram in Pago Moila, quæ vocatur Heliſſem.* Ce lieu exiſte encore près de Tirlemont qui eſt indubitablement dans l'*Hasbanie.*

(4) Cod. Don. piar. cap. 15.

Le ſecond ſe trouve dans la Donation d'*Hotbertus* de l'an 838 : (5) *Haſnoch. . . . in Pago Hasbanienſi ſive Dieſtenſi.*

(5) Don. Belg. lib. 2. cap. 11.

Le troiſieme dans un diplome d'Othon I, de l'an 948 : (6) *In Comitatu Naſtenaco Villas ſcilicet Naſlei, & Corbeis, & Avoncourt, & Curceles, Manſumque unum ad Curtem Romenei dictam, Villamque Molins. . . . Sylvamque Boiſotgis, & Villam Ailant & Vrei.* Ces lieux nous indiquent les environs de *Waſtine*, de *Judoigne*, de *Mont St. Wibert.*

(6) Dipl. Belg. lib. 1 cap. 18.

Digitized by Google

Le Comté d'*Hesbaing* proprement dit ne doit point être confondu avec l'*Hasbanie.* Il en eſt clairement diſtingué dans un diplome de Henri III., de l'an 1040 : (1) on y lit: *Comitatum Arnoldi Comitis, nomine Haſpinga, in Pago Haſpingow Situm.*

(1) Dipl. Belg. lib. 2. cap. 30.

Voici les endroits les plus connus de l'*Hasbanie*, marqués dans les monumens anciens, & qui ſerviront à en déterminer les limites.

WASMONT *In Pago Hasbain* ; (2) ce lieu exiſte près de *Landen.* Et cette derniere ville étoit ſans doute de l'*Haſbanie*; puiſqu'elle étoit la réſidence du premier des Pepins, qui gouvernoit cette grande contrée.

(2) Dipl. Othon. I. in dipl. Belg. l. 1. cap. 18.

SARCHINIUM, qu'on appelle maintenant St. Tron, étoit de l'*Hasbanie.* On lit dans la vie de St. Trudon. La donation qu'il fit des Biens qu'il poſſédoit *in Territorio Hasbanienſi, loco qui vocatur Sarchinium, ſuper fluvium Ciſindriam.* (3)

(3) Theodor. in Vita Sti. Trud. cap. 12.

HURION *in Pago Hasbanio*, ſelon un diplome du Roi Lothaire; (4) c'eſt *Hérion* entre Liege & Huy. Nouvelle preuve que le Pays de Liege en deça de la Meuſe faiſoit partie de l'*Hasbanie.* Les endroits ſuivans confirmeront cette preuve.

(4) Chron. Gott. ex Lunig-Spicil. Eccleſ. T. 3 p. 784. & 785.

HARIMALLA *in Pago Hasbaniæ*, ſelon la donation de l'Empereur Lothaire; [5] c'eſt *Hermale* entre Liege & Viſet.

(5) De l'an 844 Donat. Belg. L. 1. cap. 6.

BELISIA, ſelon Mr. de Valois [6] & l'auteur du *chronicon Gottwicenſe*; (7) c'eſt *Bilſen* ſur la *Demer*, aux confins de la *Taxandrie.*

(6) Not. Gal. p. 242
(7) T. 2 p. 623.

DUNGO, *Halen*, *Scafnis* & *Felepa*, ſont des lieux de l'*Hasbanie*, ſelon une donation du Comte Robert de l'an 746 : [8] on y lit : *in Pago Hasbanienſi locum quendam qui dicitur Dungo.* Et un peu plus bas : *Halen*, *Scafnis*, *Felepa & Marholt. Iſta loca ſupra dicta ſunt in Pago Hasbanienſi & Manſuarinſi.*

(8) Donat. Belg. lib. 2. cap. 5.

Dungo, c'eſt *Donck*, à peu de diſtance de la petite ville d'*Halen*; *Felepa*, c'eſt *Velpe* peu diſtante de la même ville *Schaffen* & *Meerhout*, en deça de la *Demer*, ſont clairement déſignées par *Scafnis* & *Marholt.* Comme l'*Hasbanie* ne s'étendoit

Digitized by Google

tendoit point au delà de cette Riviere; il faut placer ces deux endroits dans le *Pagus Manſuarienſis*, mentionné dans la donation de Robert, & ce canton, renfermé entre la *Demer*, le Pays de *Riën* & la *Taxandrie*, ne s'étendoit guère au-delà des deux endroits que nous venons d'y trouver.

Dans l'*Hasbanie* étoit encore le Comté de *Brugeron* (*Brunengerunz*); mais il n'en eſt parlé qu'à l'onzieme Siecle. Butkens en a ſi exactement décrit l'étendue, d'après un ancien Auteur, que je ne crois pouvoir mieux faire que de rapporter ſes propres paroles. (1)

„ Ceſte Comté eſtoit ſituée dans l'*Hasbaing* entre les Ri-
„ vieres *Thile* & *Geete* ..... Elle commençoit à *Poille-*
„ *mort*, paſſant entre les deux *Hercines*, *Jauſane*, *Setrud*
„ ou *Sittert*, *Mallein*, *Brugeron*, & la roche qu'on nom-
„ me *Stalfouarge*; de là vat au Puys de *Longue-ville*, com-
„ prennant toute la vallée de *Hachewade* juſques au cheſne
„ de St. Bavon près *Chamont*, & de *Chamont* ſuivant le
„ cours de la Riviere juſques à St. Quintin, tout ainſi que
„ la *Thile* court, & delà au gué Robert, tout en coſtoiant
„ la dicte Riviere, juſques à *Corbeck* & de là à *Louveiel* ou
„ Lovenioul, à *Kiſechim*, à *Betechim*, à *Glabbeche* & au-
„ *Gue-Pepin* juſques au paſſage de *Grimene* & de là au Pont
„ d'*Aldevoirt*, d'où derechef l'on rencontre le premier ter-
„ me de *Poillemort* ſuſdict. Il ſemble que la chef-ville de
„ ceſte Comté eſt la ville de *Thillemont*, car les bornes ſuſ-
„ mentionnées vont tout au tour de la dicte ville &c. “
La ſituation de tous ces endroits, & les lieux qu'on connoît avoir été du Brabant, ſuffiſſent pour prouver que la Dile ſervoit de borne à cette Province & à l'*Hasbanie*.

(1) Trophées du Brabant, liv 1. chap. 6. ex Ægid. Aureevall. in vita Otberti cap. 14 apud Chapeavil. T. 2. p. 44.

A tous ces endroits je pourrois ajoûter *Haimbecha* & *Halmale*, dont il eſt parlé dans le Diplome du Roi Thierri de l'an 673; [2] *Awanlia* & *Imburcio* dans celui de Lothaire de l'an 844; [3] *Hildina* dans le Teſtament du Comte Everard de l'an 837; [4] *Hermez* dans le Diplome d'Othon I. de l'an 948; *Scarpona* dont il eſt fait mention ſur l'an 628, [5] & pluſieurs autres; mais ceux

(2) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 4.
(3) Don. Belg. lib. 1. cap. 6
(4) Cod. Don. piar. cap. 15.
(5) Annal. Trevir. lib. 7. pag. 343.

Digitized by Google

que j'ai rapportés ſuffiſſent pour déterminer les limites de l'*Hasbanie*.

N.° XI.

La Taxandrie.

AU Nord de l'*Hasbanie* on trouve la *Taxandrie*, bornée au Nord par les Comtés de *Teiſterbant* & de *Masgauw*; à l'Orient par le *Maſgauw*; à l'Occident par le Brabant, & les Pays de *Riën* & de *Striën*. C'eſt ce qu'il faut prouver par les endroits de la *Taxandrie* nommés dans les anciens monumens.

D'abord il faut remarquer qu'une grande partie du Comté de *Striën* étoit compriſe dans la *Taxandrie*, puiſqu'il eſt dit dans un diplome d'Othon I. de l'an 966 : (1) *hæreditas Sanctæ Gertrudis ſita in Pago Teſſandria ſuper fluvio Struona, in villa quæ dicitur Bergom.* J'en dis autant du Comté de *Riën* : au No. ſuivant on verra que *Weſterlo* & *Meerbeke*, ſitués ſans doute en *Taxandrie*, ſont attribués au Comté de *Riën*.

(1) Notit. Eccleſ. Belgii, cap. 26.

Alphen, près de *Breda*, étoit dans la *Taxandrie*, ſelon le teſtament de St. Willebrord : (2) on y lit : *Alphein in ipſo pago Taxandrio.* Ce teſtament fait encore mention de *Wadradoch ſuper flumine Duthmala*, c'eſt *Wêerd* ſur la Dommel; de *Dioſna ſuper fluvio Digena*, apparemment *Dyeſſen* dans la Campine, d'*Heineſloth* & d'*Hokanſchot*, tous ſitués *in Pago Taxandrio.*

(2) Cod. don. piar. cap. 8. ſed emendatius in Notit. Marchion. p. 88

Dans les *Traditiones Laurishamenſes* (3) il eſt parlé *d'Empele*, *d'Herpina*, *de Roſmalla*, *d'Ortina*, *de Palati*, tous dans la *Taxandrie.* Le premier de ces endroits c'eſt *Empel* près de *Crevecœur*; le ſecond eſt *Erpen* au Pays de *Raveſteyn*; le troiſiéme & quatriéme ſe trouvent aux environs de *Bois-le-Duc*; le cinquiéme c'eſt la *Peelt.* Dans un Diplome de l'Empereur Othon II., (4) il eſt fait mention de *Northrevic & Edinghem in Pago Teſſandriæ.*

(3) Ex Chron. Gottw. T. 2 p. 796.

(4) Donat. belg. lib. 1. cap. 14.

Digitized by Google

Noxderwyk & Iteghem ou peut-être *Eghem*, ſubſiſtent de nos jours.

Une Donation de Charlemagne, de l'an 779, (1) met *Budilio in Texandria*, c'eſt *Buel* entre *Hamont* & *Weert*.

(1) Ibid. Lib. 2. cap. 8.

En 877, Charles le Chauve donna à l'Egliſe de Ste. Gertrude à Nivelle *Villulam Foreſt in Taxandro*; (2) c'eſt *Vorſt* à peu de diſtance de *Weſterlo*.

(2) Ibid. cap. 14.

L'auteur de la vie de St. Rombaud, place la ville de *Lier* en *Taxandrie*; celui de la vie de St. Trudon y met *Hamme* près de *Teſſenderlo*; & pour ce dernier; ſon nom ſeul ſuffit pour marquer qu'il étoit de la *Taxandrie*.

Un ancien Auteur nous a indiqué les bornes de ce Pays du côté de l'*Hasbanie* & du Pays de Liege: (3) *Regio* dit-il, *cui Taxandria nomen eſt, quæ à Trajectenſi Oppido verſus Septentrionem vix tribus milliaribus diſparatur*, & au chapitre 12: *Locus iſte (Beliſia) in ingreſſu Taxandriæ poſitus.* Comme *Bilſen* étoit indubitablement de l'*Hasbanie*, ces paroles ne ſignifient autre choſe, ſinon que la *Taxandrie* commençoit en cet endroit: nouvelle preuve pour mettre la Demer entre ces deux Provinces.

(3) Nicol. Canon. in Vita Sti. Lamberti cap. 10.

N.° XII.

Le Pays de Riën.

Les Bornes de ce Pays étoient au Sud le Brabant; au Nord le Comté de *Striën*; à l'Eſt la *Taxandrie* & à l'Oueſt l'Eſcaut, qui le ſéparoit du Pays de Waes.

On lit dans une donation de *Rohingus*, Marquis ou Comte de ce Pays, de l'an 725 ou environ: (4) *Villam noſtram quæ eſt conſtructa in Pago Renenſium (Rienſium) ſuper fluvium Nutta, in loco nuncupato Prepruſdare ..... & in alio loco.... vocato Winlindeehim*, & dans le Teſtament de Saint Willebrord: (5) *Rohingus mihi condonavit vel tradidit Eccleſiam aliquam quæ eſt conſtructa in Antverpo Caſtello ſuper fluvio ſcalde in Pago Renenſium cum*

(4) Cod. don. piar. cap. 7.

(5) Ibid. cap. 8.

Digitized by Google

appendicits ſuis, *Villas denominatas his nominibus* : ***Bacwalde***, *Winnelincheime*, *Furgalare* &c. J'ignore abſolument ce que c'eſt que *Prepruſdare* ; mais du moins eſt-il prouvé par ces paſſages, qu'*Anvers*, *Boucholt*, *Voghelaer*, & *Weyneghem* faiſoient partie du Comté de *Riën*. *Deurne*, l'ancienne *Turninum* ruinée au neuviéme ſiécle, en étoit auſſi, puiſque ce lieu eſt ſitué entre Anvers & *Weyneghem*.

J'ai déjà dit que le Comté de *Riën* s'étendoit aſſez avant dans la *Taxandrie*, & qu'il en faiſoit même partie. Effectivement on lit dans la Donation d'Aufride (1) de l'an 997 : *quamdam mei juris hæreditatem quam antea poteſtative poſſederam*, *infra Comitatum Riën nuncupatum*, *quorum locorum hæc ſunt Nomina* : [*a*] *Weſterlo*, *Odlobolo*, *Mierbeke*, *Hoybeke*, *Burente*, &c. Et dans celle de l'Empereur Henri de l'an 1008 : [2] ....*proprias ſylvas quæ ſunt inter illa duo flumina quæ ambo Nithe vocantur & tertium quod Thila nominatur*, *ſitæ*, *& quæ pertinent ad illas Villas Heiſte ac Badfride*, *nec non Maclines* (*quaet Mechelen*) *nominatas*, *quod tamen totum Waverwald appellatur*, *in Comitatu vero Goʒilonis Comitis*, *qui Antwerf dicitur*, *ſitum*, &c. Or l'ancien Auteur de la Vie de St. Gommar, [3] en parlant de la Ville de *Lier*, ſituée ſur la *Nethe*, nous apprend que cette Riviere ſéparoit, en cet endroit, le Pays de *Riën* de la *Taxandrie*. Mais les Villages de *Weſterlo*, de *Meerbeke*, d'*Heiſt* & de *quaed Mechelen*, étant bien au-delà de cette Riviere ; il faut néceſſairement que du temps d'Aufride & de l'Empereur Henri les limites du Pays de *Riën* n'étoient plus les mêmes que du temps de St. Gommar, ou bien que le Pays de *Riën* n'étoit qu'une partie de la *Taxandrie*, c'eſt-à-dire du moins les endroits ſitués au-delà de la *Nethe*.

(1) Cod. Donat. cap. 42.

(2) Ibid. cap. 43

(3) Molan nat. SS. Belg ad 11 Octobr.

(*) Pag. 93.

(*a*) L'Hiſtorien *Heda* produit auſſi ce Diplome ; (*) mais avec quelque différence pour les noms de Villages ; ſavoir : *Weſterlo*, *Oudlo*, *Colo*, *Mirenbecke*, *Honbecke*, *Borchte*. On croit qu'il s'agit d'*Olen*, de *Quaedbcke*, d'*Honberg* & de *Berchum*. Les deux autres lieux ſont plus connus.

Digitized by Google

N.° XIII.

Le Brabant.

AU Sud du Pays de *Riën* étoit le Brabant, borné à l'Oueſt par l'Eſcaut, à l'Orient par la Dyle, & au midi par la Haîne.

Ce Pays étoit donc bien différent de ce qu'il eſt actuellement. Plus reſſerré à l'Eſt, il comprenoit à l'Occident cette partie du Quartier de *Dendermonde*, qui eſt en deça de l'Eſcaut, & tout le Comté d'Aloſt, & au Midi une bonne partie du Haînaut. C'eſt ce qui paroîtra par le dénombrement des lieux mentionnés dans les monumens anciens.

Malines étoit du Brabant, ſelon un Diplome de Pepin de l'an 753, cité par Grammaie : [1] on y lit : *Terram in Bratuſpantii medio ubi Scalda Thylam excipit, dictam Francis Maslinas.*

(1) Hiſt. Urb. & Provinc. Mechl. lib. 1. ſect. 2.

Vilvorde étoit du Brabant : On lit dans un Diplome de Charlemagne de l'an 779, [2] *Filfurdo in Bragbando.*

(2) Don. Belg. lib. 2. cap. 8.

Pour Bruxelles, on ne doute point que cette Ville n'ait toujours été du Brabant ; mais la pluſpart des Auteurs prétendent qu'elle n'exiſtoit point avant le neuviéme ſiécle. J'avoue qu'il n'eſt pas poſſible de prouver que ce fut dès lors une Ville ; mais enfin il y avoit au ſeptiéme ſiécle un endroit nommé *Broſſella.* On lit dans la Chronique de Balderic : [3] *cum Ægrotaret (S. Vindicianus) apud Broſſellam Diœceſis ſuæ Territorium.* On ſait que Bruxelles étoit autrefois du Diocèſe de Cambrai, dont St. Vindicien étoit Evêque. Ce Prélat mourut vers l'an 695. Ajoutez à ce témoignage, celui qu'*Haræus* a tiré [4] de l'Auteur de la vie du Saint : *cum contigit eum (Sanctum Vindicianum) in quoddam Diœceſis ſuæ Territorium quod Broſella dicitur devenire.*

(3) Lib. 1. cap. 28.

(4) Tom. 1. pag. 26.

Louvain, connu au neuviéme ſiécle par les courſes [a]

(a) Normanni in Regnum Lotharii revertentes, in loco qui dicitur *Loven* Caſtra metantur, *Rhegin & chron. Miræi ad annum* 886. *Chron. Sigeb. Gemblacenſ. ad annum* 885.

Digitized by Google

des Normans, étoit du Brabant. On lit dans la Chronique de Sigebert ſur l'an 1012 : *Henricus Imperator Godefridum Ducem cum exercitu in fines Bratuſpantium mittit ad obſidendum Caſtrum Lovanium.* En effet la Dyle ſéparant le Brabant d'avec l'*Hasbanie*, Louvain étoit à l'extrêmité du Brabant.

(1) Donat. Belg. lib. 2. cap. 14. & Not. ad cap. 15.

Un diplome de Charles le Chauve de l'an 877 [1] y place les lieux ſuivans : *Villam Gaugiaco in Comitatu Brachbantinſe, Liniacum in eodem Comitatu, & Wambacem, Tobacem, Iturnam, Rosbacem, Hanuariam, Bolarium.* C'eſt *Goyck*, à peu de diſtance d'Halle, *Lennick* Territoire de Gaesbeek, *Wambeke* appartenant au Chapitre de Nivelle, *Tubiſe* entre Halle & Braine le Comte, *Itre* près de Nivelle, *Roſbeke*, *Hennuyeres* & *Baulers* ou *Beaulez*. Des Monumens poſtérieurs confirment encore cette étendue vers le midi: *In Pago Braivibant in loco qui dicitur Dorp*, dit Folquin dans une donation de l'an 950. [2] *Eſt Eccleſia quædam in Pago Bracbatenſi ſita vulgò Nivella dicta*, dit l'Empereur Henri dans un diplome de l'an 1041. [3] *In Pago Bracbatenſi juxta Tornacum* dit Sigebert de Gemblours ſur l'an 1059. *In Pago Bracbatenſi Eccleſiam de Melin, item Villam quæ vocatur Nieuwekova*, dit l'Evêque Lietbert dans une donation de l'an 1064. [4] c'eſt *Melin* près d'Ath, & *Nieuwenhove* à peu de diſtance de Grammont. J'en omets pluſieurs. [*a*] Qu'on ne diſe pas que ces preuves ſoient inſuffiſantes pour être du dixieme & onzieme ſiecle; car dès l'an 802, il eſt fait mention de *Leuſe* dans un diplome de Charlemagne. [5] *Fiſcum noſtrum qui vocatur Luthoſa in Pago Brabant.* Et dans un diplome de Charles le Chauve de l'an 880, *Ville*, à peu de diſtance de la Haîne, eſt placée en Brabant : (6) *In Pago Bragbantenſe in loco qui dicitur Villa.* Je ne m'arrêterai donc plus à prouver une choſe qui n'eſt pas ſuſceptible de conteſtation, & je mettrai en fait que l'ancien Brabant étoit borné au midi par la Haîne qui le ſéparoit du Haînaut.

(2) Diplom. Belg lib. 1. cap. 19.

(3) Notit. Eccleſ. Belg. cap. 37.

(4) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 35.

(5) Mir. Op. dipl. tom. 3. pag. 8.

(6) Ibid. p. 10.

(*a*) Voyez les Trophées de Brabant de Butkens T. 1. p. 17. On y prouve que *Condé, Lens, Perweys, Lieſſines, Herines, Halle, Saincles* &c. étoient tous ſitués en Brabant.

Digitized by Google

Il n'eſt pas moins clair qu'il ait eu à l'Occident l'Eſcaut pour ſeules limites. *Ex Monaſterio quod dicitur Ganda, quod ſitum eſt in Pago Brachbantenſi*, dit l'Empereur Louis dans un diplome de l'an 819. [1] Tout ce qu'en la Ville de Gand eſt du côté droit de l'Eſcaut étoit autrefois du Brabant ; c'eſt la remarque de Butkens dans les annotations ſur ſa Table Géographique. [2] Dans ſes Preuves il rapporte [3] ce paſſage des Régîtres du Brabant : *Ipſe verò Dux de tota Terra Aloſt & de ejus appendiciis omnibus & juſtitiis, quæ protendunt à Ponte Gandavi, qui dicitur Pons Brabantinus, uſque ad Pontem de Aldenarde, me legitime feudavit.*

(1) Cod. donat. piar. cap. 14.

(2) Troph. du Brab. tom. 1. p. 17.

(3) Preuves p. 61.

On lit encore dans une donation de Charles le chauve de l'an 864 : [4] *In Pago Brachbatenſe in Villa Uncormi-nia .... & in Villa Flitherſale, ... & Villa Giſingarule.* Les deux derniers endroits ſont *Vlierſeele* & *Gyzenzeele* ou *Gyzeele*, ſitués dans le Comté d'Aloſt. L'ancien Brabant ayant une étendue ſi conſidérable, il n'eſt point ſurprenant que l'acte de partage de l'an 870 y place quatre Comtés. (*In Bracbanto Comitatus quatuor.*

(4) Cod. Don. piar. cap. 19.

Le Pere Waſtelain (p. 455.) dit que les environs de la *Senne*, depuis ſa ſource juſqu'à Bruxelles, étoient autrefois connus ſous le nom de *Pagus Senonagus.* Il dit qu'il en eſt parlé dans Fredegaire, à l'occaſion d'un Marchand François, nommé *Samon*, natif de cette contrée, lequel, étant allé trafiquer chez les Eſclavons, les ſervit ſi bien dans une Guerre dangereuſe, que ce Peuple, charmé de ſes belles actions l'éleverent ſur le Trône. Ce trait ſe trouve effectivement dans Fredegaire, & commence par ces paroles : (5) *Anno XL. Regni Chlotarii, homo nomine Samo, natione Francus, de Pago Sennonago* ; &c. Mais eſt-il bien certain qu'il s'agit là des environs de la Senne ? il y a des manuſcrits qui portent *de Pago Senonico*, au lieu de *Sennonago* d'autres liſent *Sennonagago. Sennonico* ſe trouve à la marge dans *Du Cheſne* : Mais quelle que ſoit la leçon véritable, il eſt viſible que ce n'eſt qu'une corruption de *Senonenſis Ager*, les environs de *Sens.* On fait

(5) Du Cheſne Tom. 1. p. 754.

Digitized by Google

qu'au moyen âge ce Pays portoit le nom de *Pagus Senonicus*. On lit dans un Capitulaire de Charles le chauve, publié par Sirmond : (1) *Wenilo Episcopus, Odo & Donatus, missi in Pago Senonico*; & dans un autre : (2) *Wenilonis Senonicæ Urbis Metropolitanæ Episcopi Suffraganeus* &c. Je suis bien trompé si le *Pagus Senonicus* ou *Senonagus* de Fredegaire n'est pas le même dont il est parlé dans les Capitulaires de Charles le chauve.

(1) Car. Calvi cap. 1. pag. 113.
(2) Ibid. p. 80.

N.° XIV.

Le Hainaut.

CE Pays, étant distingué de l'Ostrevant qui dépendoit de l'Artois, de toute cette partie qui est en deça de la Haîne qui étoit du Brabant, distingué encore de la Fagne & du Pays de Famars, il faut qu'il ait été renfermé entre la Haîne, la Sambre, le Pays de *Lomme*, l'Ostervant & le Pays de Famars.

Dans la vie de St. Ansbert il est fait mention du Monastere d'*Altus Mons*, situé sur la Sambre en Haînaut: il y est dit que ce Saint Evêque y mourut en 695. (3) C'est *Haut-mont* près de Maubeuge. Ce dernier est placé en Hainaut dans le testament de Ste. Aldegonde écrit vers l'an 646. (4) Il y est dit : *Villam ipsam, in qua monasterium situm est, ... quæ nuncupatur Malbodium, sitaque est in Pago Hainoënsi.* Un Diplome de l'Empereur Louis, de l'an 821 (5) y met *Saissignies* sur la Sambre : *In Pago Hainoënsi super fluvio Sambra Villulam nomine Sassigniacas.*

(3) Angrad. de Vita Ansberti in Tom. 2. Febr. apud Boll p. 354.
(4) Mir. Op. Dipl. tom. 3. pag. 557.
(5) Dipl Belg. lib. 2. cap. 7.

Le Monastere de Lobbes étoit du Hainaût ; c'est ce qui paroît par une Donation du Roi Lothaire de l'an 908, [6] où il est dit : *Laubacensem Abbatiam .... in Pago ac in Comitatu Hainuensi sitam.* Dès l'an 691 & 697, Pepin d'*Heristal* avoit donné à ce Monastere les Terres & les Forêts mentionnées dans ce passage : (7) *Monasterio quod est in Laubiis super Sambrum fluvium donamus Terram & sylvam, quæ*

(6) Cod. Don. piar. cap. 25.
(7) Mir. Opera Dipl. tom. 2 p. 1126 & tom. 3. p. 283.

Digitized by Google

quæ eſt inter Rivum de Grunghart & Rivum de Hergnaut qui defluunt in Sambrum, quæ ſylva Foreſtella dicta eſt ab antiquo.... Villas de Mouſtiers & de Bavis..... Hæc autem ſunt loca de præcinctura illius prædii. Terminus aquæ incipiens à loco qui dicitur Ralhiers uſque de ſub Mouſtiers, ad nemus Sanctæ Monegundis diffiniens. Terminus Sylvarum : Nemus totum quod dicitur Eumont, uſque ad aquam venientem de Walhiers . . .!. . & ab aqua de Walhiers, totum Nemus quod dicitur Bruelh, & Fangias uſque ad Levoion, uſque ad Willenier, & alia ſylva juxta Wilhies à Monte qui dicitur Gomont & merdoſum Vadum uſque ad Villam de Wilkies & Nemus ſitum in finio de Duchon.... Eccleſiam de Alna..... ſimiliter Monaſterium Wallare . . &c. Tous ces lieux étoient donc dépendans de l'Abbaie de Lobbes ; mais ils ne ſont point du Hainaût, étant ſitués dans la *Fagne* dont je parlerai bientôt.

ALNA, dont je viens de faire mention, étoit dans un petit canton entre Thuin & Charleroi, ſur les rives de la Sambre & que pour cette raiſon on appelloit *Pagus Sambrenſis.* (1)

(1) Waſtel. Deſcrip. de la Gaule Belg. pag. 440.

Ce que j'ai dit juſqu'ici ſuffit pour prouver que le Haînaut s'étendoit le long de la Sambre, depuis le Comté de *Lomme* juſqu'aù delà de *Saiſſignies.* Je m'en vais rapporter les endroits qui en determinent les limites du côté de la Haîne.

CRISPINUM, Abbaie fondée par St. Landelin vers le milieu du 7.me ſiecle ; c'eſt *Crêpin*, à peu de diſtance de Condé il en eſt parlé dans un diplôme de Charles le Simple (*a*)

CELLA, URSIDUNGUS, préſentement *St. Guiſlain*, du nom du Saint qui y bâtit un Monaſtere vers l'an 650. (2)

(2) Ibid.

CASTRI-LOCUS, dont il eſt fait mention dans la vie de Ste. Vaudru, & dans pluſieurs chartres du 7.me & 8.me ſiecle. (3) C'eſt maintenant la Ville de Mons.

(3) Ibid. pag. 436.

F

(*a*) C'eſt dans la chronique de Balderic : on y lit ces paroles : (*) .... *In Pago prefato Hainou ſuper flumen Hon Abbatiunculam dictam Criſpin.* Il eſt encore fait mention de *Villers* dans cette même Chronique, dans un acte de l'an 885. (**) On y lit : *Villam quæ dicitur Villare, quæ eſt ſita in Pago Haguoenſe ſuper flavium Unctium.*

(*) Pag. 108-9.

(**) Ibid. pag. 87.

Digitized by Google

Pour avoir les limites du Haînaut du côté du Pays de *Famars*, il faut imaginer une ligne depuis *Saiſſignies* ſur la Sambre juſqu'à l'Eſcaut entre Valenciennes & la terre d'*Ambliſe*. Valenciennes étoit du Pays de *Famars*; *Ambliſe* étoit en Haînaut ſelon le diplome de Charles le chauve de l'an 877. (1) qui fait encore mention de pluſieurs endroits tous ſitués en Haînaut : *In Pago Hainoginenſe Villam quæ dicitur Halcim* (c'eſt Hauchin du côté de Binch) .... *In eodem quoque Pago Villam quæ dicitur Teonis* ..... *In Villa verò quæ dicitur Salcem ejuſdem Pagi* .... *cum ſylva quæ vocatur Ambligia.*

(1) Dipl. Belg. lib. 2. cap. 11.

Il eſt encore fait mention dans les chartres anciennes d'autres endroits du Haînaut; mais qui ne décident point les limites. Dans un Diplome de Lothaire de 844, (2) on trouve les lieux ſuivans : *In Pago Hainionenſe, Herinio, Hiriniolo, Kinneras, Waldriaco, Agimagas, & Alto Porto.... In Prædicto Pago Hainionenſe Loveruna....*&c.

(2) Don. Belg. lib. 1. cap. 6.

Un des plus célébres endroits du Haînaut c'étoit *Leptines*, maintenant Eſtines près de Binch. *Fiſcum hunc regium à Regibus venationis gratiâ*, (dit le Pere Dom Germain (3) *frequentatum docet Fulcuinus in Laubienſis Monaſterii chronico, cujus Abbates primos id circo tradit Pontificialibus infulis ornatos fuiſſe, quod locus ille, regiâ munificentiâ conſtructus, regio Palatio contiguus, ſcilicet Leptinis, nulli aliter committeretur.* Au reſte ſi *Leptines* ſe trouve quelque part attribuée à la Juriſdiction de Cambrai, c'eſt du Diocéſe qu'il faut l'entendre. Il eſt bien certain que le *Pagus Cameracenſis* ne s'étendoit point juſqu'aux environ de Binch en Haînaut.

(3) Apud Mabill. de re Diplom. l. 4. N. 79.

Au reſte il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs lieux de cette contrée aient été cités par les anciens tantôt comme étant du Haînaut, & tantôt du Pays de *Famars*. Tout ce Pays portoit anciennement ce dernier nom. *Veteres*, dit l'Hiſtorien Folquin, (4) *Fanomartenſem dixerunt, juniores à nomine præterfluentis Fluvii, Hainou Vocaverunt.* Il ſeroit difficile de prouver que le Nom de Haînaut ait été en uſage avant le 7.me ſiécle.

(4) Chronol. Lobb. in Spicileg. Dacher. p. 2. pag. 731.

Digitized by Google

N.° XV.

Le Pagus Fanomartensis, ou le Pays de Famars.

L'On ne doute point que ce Pays n'ait tiré ſon nom du Village de *Famars* au Sud de Valenciennes, ce ſieu ayant été connu dès le temps des Romains. Quoi-qu'il en ſoit, le *Pagus Fanomartenſis*, diſtingué du Haînaut dès le milieu du ſeptiéme ſiécle, étoit renfermé entre l'Eſcaut, le Cambreſis, la *Fagne* & le Haînaut. En voici les Preuves.

Valenciennes eſt placée en *Famars* par l'Hiſtorien Eginard, (1) & par un Diplome du Roi Lothaire de l'an 860. (2) *In Pago nuncupante Fanomartinſe ſuper fluvium qui vocatur Scaltus, manſum unum ex fiſco noſtro Valentianas.* L'eſcaut étoit donc la borne du Pays de *Famars* & le ſéparoit de l'Oſtrevant. (*a*)

(1) De tranſlat. SS. Mart. Petr. & Marc.

(2) Dipl. Belg. L. 2. cap. 9.

Solemes, ſur la frontiere du Cambreſis, eſt placée en *Famars*, par un Diplome de Childebert de l'an 705. (3) *Villa noſtra Solemio in Pago Fanomartenſi.* Le Pays de *Famars* confinoit donc au Cambreſis.

(3) Dipl. Belg. L. 2. cap. 5.

Maroilles, à peu de diſtance de Landrecies, eſt placée en *Famars*, dans la donation de St. Huntbert de l'an 667. (4) *Sacroſanctum Monaſterium quod vocatur Maricolas... ... ſitum in Pago Fanomartenſi, ſuper fluviolum qui vocatur Helpre.*

(4) Cod. Donpiar. cap. 5.

Fichau, près d'Avênes, eſt placé en *Famars*, dans la Vie de St. Etton, où il eſt dit, que ce Saint mourut à *Fiſciaco in Pago Fanomartenſi.* En cet endroit le Pays de *Famars* confinoit à l'Orient à la *Fagne*, & au Sud à la Forêt de *Thierache*, où l'on trouve *Floyon*, dont il eſt parlé dans la Vie de St. Urſmare écrite au huitieme ſiecle.

(*a*) Valenciennes étoit auſſi une Réſidence Royale : Dom Michel Germain, tant de fois cité, en parle en ces termes : (*) *Nec minore loco apud Francorum Reges fuerunt Valentianæ, inter quos Chlodoveus III, anno Regni 3., cum Valencianis, inquit, in Palatio noſtro .... ad univerſorum cauſas audiendas .... reſederemus.*

(*) Mabill. de re dipl. l. 4. N. 148.

Digitized by Google

N.° XVI.

La Fagne.

CE Pays étoit renfermé entre le Pays de *Famars*, à l'Oueſt ; la *Thiérache* au Sud ; le Pays de *Lomme* à l'Eſt & l'ancien Haînaut au Nord. Il étoit tout couvert de Forêts ; j'ai rapporté, en parlant du Haînaut, pluſieurs Terres que le Monaſtere de Lobbes y poſſédoit en vertu d'une donation ou plûtôt d'une Confirmation de Pépin. Ces Terres avoient été données à Saint Landelin, dès l'an 640, par le Roi Dagobert. On en trouve le Diplome dans la Chronique de Lobbes & dans les Donations de *Miræus*. (1) J'en rapporte le paſſage ſuivant : *Concedo & dono Landelino Mauroſo ex Prædone converſo, Prædium meum in Fania, Wallare dictum, cum Villis, terris, Sylvis, pratis, aquis, aquarumque decurſibus ſubnotatis & certis limitibus aſſignatis.... Villam Baviam cum omni Territorio ſuo: aquam ipſam.....incipiens à loco qui vocatur Railhiez, uſque dum deſcendit in aquam dictam Elpram : Sylvam quæ dicitur Ætimundi totam.... à Sylva de Baileporis, uſque ad aquam prædictam inter Baviam & Wallare, & ab eadem aqua, totam Sylvam quæ dicitur Brolium & Fania & Manſilium & Clarus Voionus & Wiellamanus : Sylvam prope Wilheis à Monte Gomundi & Merdoſo Voiono uſque in Villam de Wilheis : Sylvam Ducionis* &c. *Baives*, la Riviere d'*Helpre*, *Wallare* ou *Wallers*, *Wilhies* ſont aſſez connus. *Lætia*, (l'Abbaie de Lieſſies) eſt nommée dans un Diplome du Roi Pépin de l'an 751. Il eſt fait mention de *Terluinum*, dans la vie de Ste. Hiltrude ; & de *Curtis ſolre* dans celle de St. Walbert. C'eſt le Bourg de *Terlon*, & le Village de *Couſolre*.

(1) Donat. Belg L. 2. cap. 1.

Digitized by Google

N.° XVII.

Le Cambresis.

IL paroit, par les limites des contrées voisines, que le *Pagus Cameracensis* doit avoir eu, au septieme & huitieme siecle, à peu près la même étendue qu'a le Cambresis moderne. Ces limites étoient, à l'Occident le *Pagus Adertisus*; au Nord le *Pagus Ostrebannus* & le Pays de *Famars*; à l'Orient le même *Famars* & la Forêt de *Thiérache*; au Midi la Picardie qui n'est point de mon sujet.

Je dis à peu près la même étendue, puisqu'il est certain que le Monastere d'Honnecourt maintenant en Picardie, faisoit au septieme siecle, partie du Cambresis. C'est ce qui paroît par le Diplome d'Amalfride de l'an 677 :(1) où il est dit : *Hoc est Monasterium nostrum, cujus vocabulum est Hunulfocurtis, in Pago Kambrincense super fluvio Scald.*

(1) Mir oper. Diplom. tom. 2. pag. 927.

Les autres endroits de cette contrée étoient :

Cameracum, (Cambrai) Ville ancienne, connue par les monumens Romains, & célébre sous les Rois Francs de la premiere Race.

Vinciacus, (Vinci,) qu'on nomma *Crevecœur* depuis la Bataille de 717 que les François y perdirent contre Charles-Martel. (2)

(2) Wastelain, page 432.

Caldriacum, [Caudri,] lieu du Martyre de Sainte Maxellende en 692. [3]

(3) Ibid.

Carneres, *Lis*, *Venzenzias*, *Muntiniacum*, *Gualtercurt*, *Gundreceias*. Il est fait mention de tous ces lieux dans un Diplome de Charles le simple, de l'an 909, [4] comme étant situé *in Pago Cameracensi*. Le premier est *Carnieres*, le second est peut-être *Neuvelis* près du Câteau Cambresis; le troisiéme est une corruption pour *Vendelgiæ*, (5) c'est l'emplacement du Câteau Cambresis, comme il est prouvé par la Chronique de Baldric; (6) le quatriéme est visiblement *Montigny*; le cinquiéme est *Wellincourt*; le sixieme m'est inconnu. (*a*)

(4) Mir. opera Dip. t. 2. p. 937.

(5) Ibid. p. 938. in Notis.

(6) Chron. Camer. pag. 200.

(*a*) J'attribue ce Diplome à Charles le Simple Roi de France, & non Empereur en

Digitized by Google

N.° XVIII.

La Forêt des Ardennes et la Forêt Charbonniere.

JE ne dirai qu'un mot de ces deux célébres Forêts. La ſeconde n'étoit ſans doute qu'une continuation de la premiere; ou plutôt ce n'en étoit qu'une partie, à laquelle on donna ce nom, au moyen âge, à cauſe des charbons qu'on y faiſoit. Les Ardennes commençoient dans le Duché Moſellanique, (1) occupoient tout le *Condros*, qu'elles debordoient au long & au large, & paſſoient au Midi du Comté de *Lomme*, dans la *Fagne* & dans le Haînaut oriental. Dans ces deux contrées elles portoient le nom de *Sylva Carbonaria*, car on lit dans Folquin (2): *Hungari Hasbaniam flammis & rapinâ agreſſi, Carbonaria petiverunt, & intra clauſtra Laubienſis Monaſterii, quod incenderunt, duos obtruncarunt.* Le Monaſtere de Lobbes étoit donc ſitué dans la Forêt Charbonniere. Et les Annales de Metz (3) diſent, en parlant de Pepin de *Landen*: *Qui Populum inter Carbonariam Sylvam & Moſam Fluvium & uſque ad Friſonum fines vaſtis limitibus habitantem, juſtis legibus gubernabat.* Ce Prince étoit Duc d'*Hasbanie* & de Brabant, & la Forêt en queſtion doit avoir couvert une partie de cette derniere Province, puiſque ſon Gouvernement étoit, de ce côté là, renfermé entre la Forêt Charbonniere & la Meuſe. Il eſt bien viſible que le Bois de *Soigne*, le canton nommé *Hageland*, les Bois de *Meerdael*, de *Mormal*, & de *Sirault*, & les Ardennes modernes ne ſont que des reſtes de ces vaſtes Forêts.

(1) Voyez l'Acte de partage de 870.

(2) Ad ann. 954.

(3) Sur l'an 687.

909. Monſieur Foppens en rapporte ainſi le Titre: *Carolus Magnus Imperator varia Prædia attribuit dictæ Eccleſiæ Camcracenſi anno* 909., ce qu'il confirme dans une note, où il renvoye à la Généalogie de Charlemagne, c'eſt une bevue. Charlemagne mort en 814., ne pouvoit donner des Diplomes en 909. Il y eſt d'ailleurs fait mention de *Zuentibold* qui naquit plus d'un demi-ſiecle après la mort de Charlemagne.

Digitized by Google

ARTICLE III.

PAYS-BAS NEUSTRIENS.

LEs Provinces qui dépendoient de la Neuſtrie étoient celles que comprennent aujourd'hui l'Artois & la plus grande partie de la Flandre. J'y ajoûterai les Iles de la Zelande, parce qu'on a cru longtemps que deux de ces Iles ne faiſoient avec la Flandre qu'un même continent. Je commence par la partie méridionale.

N.° I.

LE PAGUS ADERTISUS.

CE Pays n'eſt autre que le *Pagus Atrebatenſis* dont au moyen âge on avoit corrompu le nom ancien. (*a*) Il eſt conſtamment diſtingué du *Pagus Oſtrebannus*, du *Pagus Tarvanenſis* &c.; Mais le Pere Waſtelain n'a point eu raiſon de dire qu'il ne contenoit guère que les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Bethune. (1) Les principaux endroits marqués par cet Auteur comme étant du *Pagus Adertiſus*, ſont : *Atrebatum*, (Arras) Mont St. Eloi, *Sarcinium* ou *Stricinium* (Sarcin)-*Victoriacum*, (Vitri ſur la Scarpe); *Lambræ*, (Lambres (*b*) ſur la même Riviere); *Bariacum*, (Boiri-Sainte Rictrude;) *Mareolum* (l'ancien Abbaie de Mareul); *Henniacum*, (Hennin-Lietard); Lens; *Sancti* (Sains proche d'Oiſi.) A tous ces lieux mentionnés dans la deſcription du Pere Waſtelin (2),

(1) Waſtelain Deſcription de la Gaule Belgique p. 363.

(2) Ibid. pag. 365. & ſequent.

(*a*) On ſait combien les noms propres ſont maltraités par les Auteurs du moyen Age. Non ſeulement on trouve *Adertiſus* pour *Atrebatenſis*; mais *Bagiſinus*; pour *Bajocenſis*; *Carrentinus* pour *Carnotenſis*; *Liſuinus* pour *Lexovicenſis*, & mille autres ſemblables *Voyez Sirmond. In notis ad Capitul. Car. Calv. pag. 29. de l'Edit. in 8vo.*

(*b*) Si le Pere Waſtelain met *Lambres* dans l'*Adertiſus*, ce ne ſauroit être que parce que ce Pays comprenoit l'*Oſtrevant*, qui s'étendoit non ſeulement juſqu'à *Lambres*, mais même juſqu'à *Gouy*, comme je le dirai en ſon lieu.

Digitized by Google

j'ajoûterai Berninville & Dinville, dont il eſt fait mention dans une diplôme du Roi Thierri de l'an 673 (1): *In Atrebato Pago Atheas, Felci ad Portam Eccleſiæ, Bernivillam, Daginvillam.* J'ajoûterai encore trois autres tirés d'un Diplôme de Clothaire de l'an 662 (2): *Monciaco, Walliaco, Bellivino .... In Pago Atrebatenſe.* Enfin une lettre du Pape Jean d'environ l'an 686 nous fait connoître les endroits ſuivans (3): *Villis Belrenio, Mendonivilla, ... Aquis, in Pago Atrebatenſe .... Friſcini-Curte, Batſala, Berleta, Squavia, Ors, Sautſcide, Radonivilla, Dominica-curte, Maraculo, Rodulfi-curte, Unciaco.* Pluſieurs de ces lieux me ſont inconnus; *Moniaco*, c'eſt ſans doute Monchy, Village à deux lieues au Sud d'Arras, qui a donné ſon nom à une Famille illuſtre & qui ſubſiſte. *Wailliaco* & *Bellirino* ou *Belrenio* c'eſt Wailli & Beaurein au Comté de St. Pol; ce dernier qui eſt ſitué à l'extrêmité de l'Artois vers l'Occident, prouve aſſez que le *Pagus Adertiſus* avoit de ce côté la même étendue de l'Artois moderne, & que par conſéquent, outre les Baillages d'Arras, de Bapaume, de Lens & de Béthune, marqués par le Pere Waſtelain, il comprenoit encore le Comté de St. Pol & les Baillages d'Aubigni & d'Hesdin. C'eſt ce qui eſt confirmé par les noms des endroits marqués dans la lettre du Pape Jean : *Rodulfi-curte, Radoni-villa, Friſcini-curte* c'eſt Roïlecourt, Radinghem & Freſſin, tous au Comté de St. Pol; *Sautſcidio*, c'eſt Sauſſoi à l'extrêmité du Baillage d'Hesdin.

(1) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 4.

(2) Notit. Eccleſ. cap. 3.

(3) Mir. Op. dipl. tom. 4. pag. 1.

N.° II.

Le Pagus Ostrebannus.

JE parle ici de ce Pays, parce qu'il étoit anciennement de l'Artois. On en trouve la preuve dans un diplome de Charles le chauve de l'an 877 (4): On y lit : *In Cœnobio Marcianas* (Marchiennes) *nuncupato, videlicet ſito in*

(4) Diplom. Belg. lib. 1. cap. 17.

Digitized by Google

in Comitatu Atrebatenſi in Pago Oſtrebanno ſuper fluvium Scarpum. Ce même diplôme place en Oſtrevant : Gouy, Lambres & Riulay : *In Pago Oſtrebanno Villam Gaugiacum.... Lambras, Riulagio.*

Il eſt fait mention de *Haſnon*, ſur la Scarpe, à peu de diſtance de St Amand, dans un diplome de Charles le chauve, dont Adrien de Valois rapporte le paſſage ſuivant: *Cœnobium Haſnon dictum, ſitum in Comitatu Atrebatenſi in Pago Oſtrebanto ſuper fluvium Scarpin.* [1] Il paroit aſſez par tous ces endroits, que l'Oſtrevant étoit renfermé entre les deux rivieres la Scarpe & l'Eſcaut.

(1) Notit. gall. pag. 242 in voce Haſnonium.

N.° III.

Le Pagus Tarvennensis.

LE reſte de l'Artois, à l'exception des rives de la Lys, dont je parlerai après, étoit du *Pagus Tarvennenſis.* Une donation d'Aldroald, de l'an 654. [2] y place *Sithiu*, c'eſt à dire le Monaſtere de St. Bertin, *Tatingen*, *Auſſy-aux-bois* & pluſieurs autres lieux du Dioceſe de St. Omer : *In Pago Taruanenſi, Villam proprietatis meæ Sithiu ſuper fluvium Agnione, cum ..... adjacentiis ſeu aſpicientiis ipſius Villæ. Hæc ſunt : Villa Magnigeloca, Vinciaco, Tatinga, Amreio, Maſto, Fabricinio, Lonſantavas & Adfundenis, ſeu Malros, Alciaco, Lauriadiaca, Franciliaco.* Malbrancq [3] & le Pere Waſtelain [4] y placent *Ariacum*, (Aire); *Rentica*, (Renti); *Blangiacum*, (Blangi); *Alciacum*, (Auchy ſur la Ternois.)

(2) Cod. Donpiar.

(3) De Morin. T. 2. pag. 94.

(4) Deſcript. de la Gaule Belg. pag. 388. & 389.

On ſait que ce Pays a tiré ſon nom de l'ancienne Ville de Térouenne ſa Capitale, & il ne faut point ſe fatiguer à déterminer ſes limites vers l'Occident, puiſqu'il s'eſt de tout temps étendu juſqu'à la Mer.

Digitized by Google

N.° IV.

Le Pagus Mempiscus.

Dès le temps de Jules-César, les *Morins*, c'est à dire les Habitans du *Pagus Tarvennensis*, confinoient aux *Ménapiens*, qui ont donné leur nom au *Pagus Mempiscus*, selon un diplôme de Charles le chauve de 847 : (1) *In Territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant.* Ce Pays étoit d'une grande étendue, puisqu'il comprenoit les quartiers de Bourbourg, de Bergue St. Vinox, de Furnes, une partie de ceux de Bruges & de Gand, les quartiers de Cassel, d'Ipres, de Lille & de Tournai jusqu'à l'Escaut, qui le séparoit de l'ancien Brabant. Dans l'acte de partage de l'an 835, il est distingué de la Flandre ancienne & du *Pagus Medenenti*, c'est à dire du Mélantois : *ad Bajuvariam..... Franderes, Mempiscon, Medenenti.* (2) Dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853, il est pareillement distingué du *Pagus Curtriciſus* [3] *missi in...., Adertiſo, Curtriciſo, Flandra.* L'étendue que je lui donne est prouvée tout au long par *Henschenius* dans ses Notes sur St. Amand. (4) L'ancien Auteur de la vie de ce Saint assure que Tournai étoit alors la capitale des *Menapiens.*

L'ancien nom de Cassel (*Castellum Menapiorum*) prouve assez que cette ville étoit située au *Pagus Mempiscus.* *Scrieckius* parle ainsi des *Ménapiens* (5) : *Contermini fuerunt Morinis, adeo ut in archivis Ecclesiæ D. Petri Castelli Morinorum anni Dom.* 1085 *idem Oppidum scriptum sit Cassel in Pago Menapisco.... Pagum hunc, (qui & Menipiscus in antiquis scribitur, quibusdam pejus Mempiscus) extensum fuisse Gondunum usque demonstrant etiam archiva Cœnobiorum Gandensium, & leges Caroli magni ab Ansegigo Monacho collectæ testantibus Meyero & Divæo.*

Torholtum, *Torhout*, à peu de distance de Dixmude, en étoit aussi selon la vie de St. Anschaire & de St.

(1) Historiens de France, Tom. 2 pag. 488.

(2) Script. Franc. du Chesne, Tom. 2. pag. 327.

(3) Sirmond. cap. Carol. Calv. p. 112. in-8.

(4) Tom. 1. Febr. pag. 818. &c.

(5) Orig. Ind. 1 Geograph. in voce *Menapii.*

Digitized by Google

Rembert. [1] *Rouſſelaer* y eſt placée par un diplome de l'Empereur Louis de l'an 822 : (2) *in Pago qui dicitur Mempiſcus, in loco nuncupante Roſlar.* Une chartre de Charles le Chauve, de l'an 877, (3) y met *Poperingue.* Un Titre ancien y met *Truncinium* ; (4) c'eſt *Dronghene* près de Gand ; c'eſt là que commençoit le *Pagus Gandenſis.* Vervic, Le *Viroviacum* de l'Itinéraire, étoit ſans doute dans le Pays des *Ménapiens.*

(1) Boll. & Hœnſch. t. 1. Febr.
(2) Hiſt. Franc. t. 5. pag. 531.
(3) Waſtel. deſcript. &c. pag 417.
(4) Apud Boll. & Hœnſch. t. 1. Febr. pag. 882.

Dans une donation de Charles le Chauve, de l'an 864, il eſt fait mention de *Helſoca in Pago Mempiſco* : [5] on croit que c'eſt *Eeke* à l'Eſt de Caſſel.

(5) Waſtel. pag. 416.

Le Pere Waſtelain [6] y place *Wormhout*, entre Caſſel & Berg St. Winoc. Malbrancq cite un diplome de l'an 805, dans lequel il eſt parlé du *Pagus Iſeretius*, [7] qui comprenoit les deux bords de l'Iſere, juſqu'à ſon Embouchure. La Chronique d'*Iperius* ſur l'an 860 y remarque *Iſeræ Portus*, où l'on a bâti enſuite la Ville de Nieuport. Cette contrée faiſoit ſans doute partie du *Pagus Mempiſcus*, puiſque dès le temps des Romains, les *Ménapiens* s'étendoient juſqu'à l'Océan. *Le Pagus Tornacenſis* faiſoit encore partie du *Pagus Mempiſcus*, du moins juſqu'à l'Eſcaut, puiſque Tournai en étoit regardée comme la Capitale, ainſi que je l'ai dit plus haut. La donation de *Walgar*, de l'an 837 met *Ciſoin* dans le Tourneſis : [8] *Ciſonium in Pago Tornacenſi ſitum.* Et enſuite *in jam dicto Pago Tornacenſi in loco qui dicitur Wernetlinigus* (peut-être *Warcoin.*) Un Diplome de *Giſla*, de l'an 870, [9] fait mention de *Greſſion* : *in Tornacenſe Villa nomine Greſſione.* Pluſieurs autres Diplomes font mention de *Blandain*, d'*Eſpain*, *de Waterlos*, *de Warcoin*, d'*Eſpierre*, d'*Helchin*, de *Dottignies*, de *Bouvines*, d'*Hollain*, de *Brillon* &c. [10] Ainſi le *Pagus Tornacenſis* doit s'être étendu au Sud juſqu'à Eſpain ; à l'Oueſt juſqu'à la Marque ; au Nord juſqu'à Helchin ; à l'Orient juſqu'à l'Eſcaut.

(6) Ibid.
(7) Tom. 1. p. 603.
(8) Notit. Eccleſ. cap. 12.
(9) Mir. Opera Dipl. tom. 3 p. 289.
(10) Waſtel. p. 400. & 401.

Digitized by Google

N.° V.

Le Pagus Leticus.

Les Rives de la Lys, depuis Aire juſqu'au deſſous d'Armentieres, portoient au moyen âge le nom de *Pagus Leticus*. Ce Pays s'étendoit aſſez avant dans les Terres. Voici ce qu'on trouve dans une chartre de Charles le Chauve de l'an 877 : (1) *In Pago Letico Villam Haignas cum appendice Villa Nantgiaco . . . . . ſimiliter & in ipſo Comitatu Letico de Villa Rinenga . . . . . omnem decimam.* Il faut donc étendre ce Comté depuis *Reyningen*, au Quartier de Furnes, juſqu'à *Haiſnes* au Sud de la Baſſée. Un autre Diplome du même Empereur, de l'an 867, [2] y place *Armentariæ & Stagræ* (Armentieres & Eſtaire.) Il eſt encore fait mention de *Broylus* (Merville) dans la vie de St. Mauront, & de la Forêt de *Waſtelo*, entre Aire & Merville, dans celle de St. Venant.

(1) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 17.

(2) Hiſt. Franc. tom. 8. pag. 605.

N.° VI.

Le Pagus Medenatensis ou le Melanthois.

Ce Pays étoit à l'Orient du *Pagus Leticus*, il avoit le *Pagus Adertiſus* au Sud, le *Pagus Curtriciſus* au Nord, & la Riviere la Marque à l'Orient; & cette Riviere le ſéparoit de deux autres Pays, ſavoir du *Pagus Tornacenſis*, & du Pays de Pevele, *Pagus Pabulenſis*. Il renfermoit au Sud le canton de Carembaut, que je ne connois que par un Diplome de Thierri I. de l'an 673, [3] qui porte : *In Pago Caribant Maxtin cum appendiciis.*

(3) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 4.

Il eſt ſouvent fait mention du Pagus *Medenatenſis* dans les écrits du moyen âge. L'Acte de Diviſion de l'an 835 le diſtingue nettement des autres grandes contrées de la

Digitized by Google

Flandre : *Franderes Mempiſcon*, *Medenenti.* L'Auteur de la vie de St. Eloy y met *Saclinium* (Seclin) : au Sud de Seclin on trouve le Bourg de Neuville dont il eſt parlé dans un Diplome de la Comteſſe *Giſla*, de l'an 870 : (1) *in Pago Medenentiſſe in Villa Nivilla.* Le Diplome de Charles le Chauve de l'an 877 (2) y met Ronchin & Templeuve : *Largimur in Pago Medenentinſi Villam Rumcinium cum appendice Villa Templovio.* Si ce *Templovium* n'eſt pas *Templemars*, s'il faut abſolument que ce ſoit Templeuve en Pevele, dont le nom indique aſſez qu'il n'étoit point ſitué en Mélanthois, il faut néceſſairement que tout le Pays de Pevele ait fait partie du *Pagus Medenentenſis* ; il eſt bien certain que le Pays de Pevele s'étendoit juſqu'à la Riviere de la Marque, & que par conſéquent Templeuve en Pevele n'a point pu être ſitué dans le Mélanthois proprement dit. Il y a un autre Templeuve au Nord-Oueſt de Tournai, à une lieue de l'Eſcaut ; s'il s'agit de celui-là, les limites du *Pagus Tornacenſis* ſont preſque reduites à rien du côté du Septentrion. Les Auteurs de la *Gallia Chriſtiana* rapportent un ancien titre qui fait mention de *Singin in Pago Medenentenſi.* Des Monumens poſtérieurs font mention de *Robacum* (Roubaix) & de *Los.*

(1) Mir. Oper. Dipl. tom. 3. pag. 289.

(2) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 17.

N.° VII.

Le Pagus Pabulensis, ou le Pays de Pevele.

A L'Eſt du précedent & au Sud du Tournéſis étoit le *Pagus Pabulenſis*, ainſi nommé à cauſe de ſes Pâturages. Le Diplome du Roi Thierri I. de l'an 673 [3] nous fait connoître Mons en Pevele : *In Pabula Montes.* Pluſieurs endroits qui ont encore conſervé l'ancien nom, comme Marque en Pevele, Templeuve en Pevele, Capelle en Pevele, nous indiquent aſſez l'étendue de ce Pays vers la Marque. Au Nord de Templeuve en Pevele, à une grande lieue de diſtance ſe trouve Ciſoin, que j'ai prouvé plus haut

(3) Dipl. Belg. l. 1. cap. 4.

Digitized by Google

être situé dans le *Pagus Tornacensis*, c'est donc entre ces deux endroits qu'il faut mettre les bornes du Pays en question.

Le Monastere d'*Elnone* (St. Amand) bâti en 639, étoit aussi situé en Pevele; [1] ce Pays s'étendoit donc jusqu'à la Scarpe, & vraisemblablement jusqu'à l'Escaut.

(1) Buzelin. Annal. Gall. Fland. pag. 101. A. Wastelain, p. 403.

Il est encore fait mention de Beuvry au Sud-Est d'Orchies, dans un Diplome de Charles le Chauve de 877 : (2) *In Pago Pabulensi Villam Bebrogium.*

(2) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 17.

Selon Buzelin, la Capitale de cette contrée étoit *Orchies*, voici ce qu'en dit cet Auteur sur l'an 819 (3) *ceterum ea Tempestate Orchiaci frequens erat Imperator, ut quædam ab eo conscripta illic Diplomata fidem faciunt..... Orca tunc vocitabatur, ab rivulo tracta voce, cui nomen Urticæ fecerant (ejus rei memoriam ingerunt insertæ sigillo Urbis Urticæ,) ac tum erat Castrum Regium, totiusque Pabulensis caput Comitatus, seu regionis.* Ce Pays porte encore le Titre de Comté dans un Diplome de Charles le Chauve de l'an 871. [4] Où il est dit : *In Comitatu Pabula in Villa quæ dicitur Rotbodirodo.*

(3) Annal. pag. 101 C.

(4) Vet. script. coll. t. 1 p. 196.

N.° VIII.

Le Pagus Curtricisus.

Ce Pays s'étendoit des deux côtés de la Lys. Il en est fait mention dans la vie de St. Eloy, écrite au 7.me siécle, [5] dans un capitulaire de Charles le chauve de l'an 853 [6] & dans plusieurs autres monumens.

(5) Aud. de vita Elig. in Spicil. Dach. t. 2. p. 91.

(6) Sirm. Capit. Car. Calv. pag. 112 in-8.

Outre la Ville de Courtrai, sa Capitale, connue dès le temps des Romains, on y trouve les lieux suivans, mentionnés dans une donation du Roi Lothaire de l'an 967 : (7) *In Pago Curtracensi Singhehem..... Haulingen, ... Aspre .... Geudinghem, ... Esloa, ... Caneghem.* Ce dernier endroit indique les limites du Courtrésis vers le *Pagus Mempiscus.* Singhem & Aspre font voir qu'il s'étendoit jusqu'à l'Escaut & par conséquent qu'il faut y comprendre le Quartier

(7) Don. piar. cap. 36.

Digitized by Google

d'Oudenarde. Les Ecrivains du moyen âge font mention de la ville de ce nom & du village de *Pettinghem*. Ainſi le *Pagus Curtriciſus* étoit borné à l'Orient par l'Eſcaut, à l'Oueſt par le *Pagus Mempiſcus*, au Nord par le *Pagus Gandenſis*, au Sud par le Mélanthois.

N.° IX.

Le Pagus Gandensis.

L'Auteur de la Vie de St. Amand, au ſeptieme ſiecle fait mention du Pays de Gand : ... *Vir Domini .... Amandus audivit Pagum eſſe quendam, præterfluentâ Scaldis fluvii, cui vocabulum eſt Gandavum.* [1] Les bornes déjà déterminées du *Mempiſcus*, *du Curtriciſus* & du Brabant ne permettent guère de donner quelque étendue à ce Pays du côté du Midi ou de l'Orient. Il avoit au Nord & au Nord-Eſt des limites bien plus étendues, puiſqu'il comprenoit *Bocholt*, *Axel*, *Hulſt* & tout le Pays de *Waes*. C'eſt ce qu'on apprend par la Chronique de St. Bavon, dont *Butkens* nous a donné l'extrait ſuivant : [2] *Anno* 941 *pro præcedentium ampliori declaratione ſciendum, quod Otto Imperator de Scaldi foſſato ante Pontem Sti. Jacobi uſque in mare extenſum à nomine ſuo omnem Pagum Ottingam vocavit, quo Regni Francorum & Imperium orientalium fines determinavit. Ante Ottonem Caſtellum quod ad ripas Legiæ ſitum eſt, non Reges Franciæ, non Comites Flandriæ, ſed Imperatores in libera Sti. Bavonis poſſeſſione propter diviſionem Regni & Imperii ſtatuerunt, de quo cenſum quinque ſolidorum S. Bavoni longo tempore Comites ſolverunt. Huic Caſtello non Caſtellani ſed Comites præfuerunt, quibus quatuor Villæ cum appendiciis ſuis, ſcilicet Haſnethe, Bocholt, Axla, Hulſta, cum tota Waſia ſubjectæ fuerunt.*

(1) Du Cheſne Tom. 1. p. 645.

(2) Troph. du Brab. tom. 1. preuves, pag. 11.

Dans un diplome de Lothaire de l'an 967 [3] il eſt fait mention de *Gondelghem*, *Heckinghem*, *Slota*, *Slouderga*, *Deſſeldonk*, *Metmedonk* & de pluſieurs autres endroits moins connus.

(3) Don. piar. cap. 36.

Digitized by Google

J'ai dit que le Pays de *Waes* dépendoit des Comtes de Gand. Ce Pays étoit ſans doute habité au huitieme ſiecle; puiſqu'on lit dans une Donation de Charles le chauve de l'an 870 : (1) *Dedimus præfatis Deo ſervientibus* (les Moines de St. Pierre & de St. Paul à Gand) *In Pago Waſiæ ſuper fluvium Schaldæ, Villam quæ vocatur Temſeca, cum Eccleſia bene ornata .... ubi S. Amelberga Virgo glorioſa migravit à ſæculo ad Chriſtum.* Or cette Sainte Vierge mourut en 772 ſelon les *Faſtes Belgiques* (2) le Roi Louis donna au Comte Thierri en 868 le *Foreſtum Waſda*; mais les critiques ne conviennent ni de la Date de cette Donation, ni de ſon Auteur, ni enfin de la ſituation de cette Forêt, que pluſieurs ſavans ont pris pour le Pays de *Waes. Voyez à ce ſujet Vaderlandſche Hiſtorie 2 Deel, pag. 73 & ſequent.*

(1) Dipl. Belg. lib. 1. cap. 9.

(2) Mir. Faſt. Belg. ad 10 Julii.

N.° X.

Le Pagus Flandrensis.

L'Ancienne Flandre, clairement diſtinguée du *Pagus Mempiſcus*, du *Pagus Curtriciſus*, & du *Pagus Gandenſis*, (*a*) comprenoit Bruges & ſes environs, c'eſt à dire *Ardenbourg*, *Ooſtbourg*, *Lappeſcura*, *Ooſtkerk*, *Houtava*, *Liſſewega*, *Meetkerk*, *Uytkerk*, *Dudzela*, *Labbeka*, *Sarkenghem*, *Aldenbourg*, *Clarkem*, *Warrhem*, *Sarrem*, *Eeſena*, *Keyem*, *Dicaſmutha* &c. On en peut voir les preuves dans l'Hiſtoire de *Vredius.* (3) Elles ſont tirées de différens Diplomes & Chroniques dont il rapporte les paſſages; il eſt vrai que ces preuves ne ſont que du dixieme & onzieme ſiecle; mais comme ces lieux nont point été attribués aux autres contrées de la Flandre par des monumens antérieurs,

(3) Hiſt. Com. Fland. lib. prodrom. alt. cap. 4. pag. 25.

(*) Kar. magni & Lud. . . capit. lib. 4. cap. 7 pag. 60 de l'édit. in-8.

(**) Apud Sirm. pag. 112.

(***) Audoer. de vita Elig. apud du Cheſne tom. 1. pag. 632.

(*a*) Elle eſt diſtinguée du *Pagus Mempiſcus* dans un Capitulaire de Charlemagne: (*) *de conjurationibus ſervorum quæ fiunt in Flandris & in Mempiſco.* Elle l'eſt du *Courtrèſis* dans un capitulaire de Charles le chauve (**) de l'an 853. : miſſi in .... *Adertiſo*, *Curtriciſo*, *Flandra.* Enfin elle eſt diſtinguée du *Pagus Gandenſis*, dans la vie de St. Eloy : (***) *Flandrenſis*, *Gandenſis*, *Corturiacenſis.*

Digitized by Google

térieurs, on a droit de ſuppoſer qu'ils faiſoient partie de la Flandre ancienne avant le neuvieme ſiecle, tout auſſi bien qu'un ſiecle ou deux plus tard.

La Terre de *Cadſand*, pour autant qu'elle n'étoit point alors enſevelie ſous les eaux, doit être compriſe dans cette Flandre ancienne & proprement dite.

On ne peut douter, qu'il ne ſe ſoit fait des changemens conſidérables dans toutes ces contrées maritimes. Il eſt certain que Gand avoit un Port, ſinon ſur l'Océan, du moins ſur une Riviere très-navigable & très-capable de contenir toute une Flotte. Outre le *Portus Gandavus*, dont parle le diplome de Lothaire, (1) *Vredius* le prouve par un paſſage de l'ancienne Vie de Charlemagne : (2) on y lit ces paroles : *Ipſe autem (Carolus Magnus) In terra, propter claſſem, quam anno ſuperiore fieri imperavit, videndam, ad Bononiam Civitatem maritimam, ubi eædem Naves congregatæ erant, acceſſit, ... Inde ad Scaldim fluvium veniens, in loco, qui Gand dicitur, naves ad eandem claſſem ædificatas, adſpexit.* Il eſt donc très-croyable qu'une partie de la terre de *Cadſand*, des quatre *Ambachten* & du Pays de *Waes*, étoit, du temps de Charlemagne, encore couverte par l'Océan ; mais que ceci ſe doive entendre de tout le Pays de *Waes*, &c., comme l'entend *Vredius*, c'eſt ce que les lieux mentionnés dans les Chartres anciennes, ne permettent pas de croire.

(1) Cod. Donat. cap. 36.

(2) Hiſt. Com. Fland. lib. prod. alt. pag. 34 ex Cheſn. t. 2. pag. 48.

De même à *Damme*, il y avoit un Port célébre, encore au 13.me ſiecle. C'eſt ce qu'on apprend par un paſſage de *Rigordus*, rapporté par *Vredius* : (3) *Rex Philippus . . . . . divertit in Flandriam, & cepit Caſſellam, Ypram & totam Terram uſque Brugias. Claſſis autem ſua, quam Gravaringis dimiſerat, ſecuta eſt eum per mare uſque in Portum famoſiſſimum, qui dicitur Dam, diſtantem Brugiis duobus milliaribus tantum.*

(3) Hiſt Com. Fl. l. prod. alt. p. 35 ex hiſt. franc. ab anno 900. f. 212 édit. Wichel.

St. Omer, anciennement *Sithiu*, étoit auſſi ſitué ſur un Golfe que l'Océan faiſoit en cet endroit : *S. Audomari oppidum*, dit *Ortelius*, cité par l'hiſtorien de Flandres, (4)

(4) Ibid.

Digitized by Google

Olim fuiſſe Oceani Portum, atque ſinum maris latiſſimum, vel prælta littora, quæ ipſam Civitatem quaſi cingunt, demonſtrant, aliaque innumera argumenta, & antiquitatis veſtigia, quæ apertè terram adjacentem ſalo marique ſubfuiſſe, vel nullo loquente, convincunt, nec non conſtans in hodiernum diem fama declarat. Ce ſentiment eſt confirmé par un Diplome de Louis VII de l'an 1156. (1) On y lit ces paroles remarquables : *quando Morinenſis Eccleſia, quæ nunc frequentiore vocabulo Teruanenſis dicitur, in magno conſtitit robore, antiqua Civitas, ſecus mare fundata, orbis in extremo margine.*

(1) Ibid. pag. 34.

On trouve par tous les Pays-bas des changemens ſemblables. J'en ai rapporté dans l'Article de la Friſe ; en voici un pour le Marquiſat d'Anvers. On a des preuves phyſiques que la petite Nethe a eu autrefois ſon cours du côté de *Ranſt*, d'où elle traverſoit les terres du Château de *Zevenbergen*, pour ſe jetter dans le *Schyn* près d'Anvers. Son lit, quoique comblé, eſt aſſez connu dans les endroits que je viens de nommer. On y creuſe à quelques pieds de profondeur, pour en tirer un gravier, mêlé d'une quantité prodigieuſe de Coquilles & d'autres productions marines, qu'on ne trouve que dans la direction que j'ai marquée, ſur une largeur de 18 ou 20 pieds, rarement au delà. Mais l'Epoque de ce changement m'eſt entierement inconnue.

N.° XI.

Les Isles de la Zelande.

DEs ſavans diſtingués ont cru que, juſqu'au dixieme ſiecle, les Iſles de *Walcheren* & de *Zuyd-Beveland* étoient attachées au Pays de *Waes* & faiſoient partie d'un même continent ; que l'Empereur Othon fit creuſer un Canal nommé, d'après lui, *Foſſa Othoniana* ; que l'Eſcaut occidental n'eſt autre choſe que ce Canal, élargi par la ſuite des temps. *Breskens-Santum*, dit Marchant (2) *ſive Bres-*

(2) Lib. I. pag. 138.

Digitized by Google

kinam, à Vliſſinga Walchræ, vix horæ ſpacio, fretum nunc diſcernit; quum Vliſinga Flandriæ continenti ferè adhæſiſſe exiſtimetur ante annum 980, quo Otho ſecundus Cæſar, Foſſam Othonianam ad commoda Navigationum duxit, metuenſque ne aliquando Mare damnosè irrumperet, cataractas, quas Wielingen adhuc vocant, quòd rotis funibusque elevarentur, extrui juſſit; quæ uſque ad annum 1377. Inundatione multos Pagos ſubmergente famoſum, incolumes remanſère.

Ex his omnibus, dit *Vredius*, (1) *liquidò facilèque apparet, id quod Terræ Oceanus ab una parte avexit, in alteram partem ab eo devectum eſſe; neque mirum ulli videri debere, ſi nunc tantum aquarum ſpatium ſit, inter Zelandiam & Flandriam, ubi olim fuit Continens.*

(1) Hiſt. Com. Fland lib. prod. alt. pag. 37.

Boxhorn rapporte auſſi (2) qu'en 980 l'Empereur Othon fit creuſer le Canal, nommé les *Wielingen*, autrefois *Foſſa Othoniana*, au travers des Dunes qui ſéparoient la Flandre de la Zèlande; que cette *Foſſa Othoniana* fut nommée en Flamand *Hot-Zond* qui veut dire *Ottos* ou *Hottos-Water*, *Zond* ſignifiant *Water* dans la langue de nos Ancêtres, dont enſuite par contraction on a fait *Hont*, qui eſt le nom de l'Eſcaut Occidental.

(2) Chron. van Zeeland, 1. Deel. pag. 65.

Heuſſenius a employé pluſieurs pages pour prouver la même choſe, (3) & l'opinion de ces Auteurs a été preſque généralement ſuivie; mais en 1727 il parut une *Déduction du Droit des Etats de Zélande ſur le Hoofdplaet*, où elle fut vivement attaquée. On y prouve contre *Boxhorn* la ſuppoſition d'une ancienne Carte, dont cet Auteur s'étoit ſervi. Il avoit prétendu que le Canal en queſtion n'avoit eu que peu de largeur juſqu'à l'inondation de 1377; mais on montre ici qu'il eſt contredit par cette même Carte, qui, dès l'an 1274, fait regarder le *Hont* comme un Amas d'eau conſidérable. On y prouve que le Canal de l'Empereur Othon commençoit au Château de Gand, paſſoit à *Roonhuyzen*, à *Zuyddorp*, à *Axel*, qui n'étoit point ſéparée encore du continent, & communiquoit auprès de *Ter Neuze* avec le *Hont* ou l'Eſcaut Occidental.

(3) Oudheden van Zeeland, 1 deel inleyding, §. 2.

Digitized by Google

En effet ſi l'Iſle de *Walcheren* eût été jointe au continent juſqu'à l'an 980, les Auteurs du huitiéme & neuviéme ſiécle en auroient-ils parlé comme d'une Iſle ? (1) *Vir Dei pervenit ad quandam Inſulam Oceani, Walacram nomine*, dit Alcuin au Chap. 14. de la Vie de St. Willebrord. Pour *Vredius*, il eſt ſûr qu'il ſe contredit lui-même ; car un peu avant le paſſage que j'ai cité, (2) après avoir dit que, du temps de Charlemagne, Gand étoit un port, il ajoûte ces paroles : *cum videlicet Waſiam, eamque regionem, quæ quatuor Ambachta poſtmodum eſt appellata, Oceani aquæ occuparent.* Si le Pays de *Waes*, ſi les quatre *Ambachten* étoient encore enſévelies ſous l'Océan, comment veut-il que l'Iſle de *Walcheren* ait été attachée à la Flandre ? Il n'eſt guère poſſible de ſe contredire plus manifeſtement.

(1) Différens Auteurs de la vie de St. Willebrord, l'anonyme dans Du Cheſne &c.

(2) Hiſt. Com. Flandr. lib. prod. alt. pag. 34.

Je crois donc pouvoir dire, que les Iſles de la Zélande étoient, au ſeptiéme & huitiéme ſiécle, environnées de tous côtés par les différens bras de l'Eſcaut & par l'Océan, comme elles le ſont aujourd'hui ; à la reſerve des changemens introduits par les inondations & par les Terres nouvelles, dont les eaux ſe ſont retirées, changemens, qui n'ont pu manquer de reſſerrer ou d'étendre les limites reſpectives, & dont je vais rendre un compte abrégé.

Walcheren, connue dès le temps des Romains, s'étendoit un peu plus à l'Orient ; car l'ancienne *Arnemude* avec un terrain de 18000. verges eſt ſubmergée depuis l'an 1462. (3) vingt-quatre ans auparavant, le Seigneur de ce lieu avoit ordonné à ſes ſujets, de placer leur demeure à la nouvelle *Arnemuyden* qui ſubſiſte encore. Et pour la partie Occidentale de l'Iſle, quand on conſidère les efforts terribles des vagues, & combien les Dunes y ſont diminuées depuis peu de ſiécles, on conviendra aiſément que l'Océan y doit avoir gagné du terrain, avant que l'art y vint au ſecours de la nature.

(3) Tegenwoord. ſtaat van Zeelant 2 deel pag. 202 Smallegange chron. van Zeeland, pag. 605.

Zuyd-Beveland s'étendoit à l'Orient juſqu'à l'Eſcaut & même au-delà, lorſque l'inondation de 1530 fit périr toute la partie Orientale de l'Iſle. Les Hiſtoriens Zélandois con-

Digitized by Google

viennent que cette Iſle fut munie de Digues vers l'an 800, (1) & par conſéquent qu'elle eut des habitans avant l'Epoque qui borne mon ſujet. *Borſelen* étoit alors une Iſle ſéparée du *Zuyd-Beveland*.

(1) Chron MS. ad ann. 800, Tegenw. ſtaet van Zeeland 2 deel pag. 340 Smallegange &c.

Noord-Beveland, auſſi ancienne que la précédente, a perdu du côté du Nord trois Villages avec plus de 2000 verges de terrain, depuis l'an 1288. (2) L'Iſle d'*Oriſſant* eſt enſévelie ſous les eaux; il n'en reſte que la partie Occidentale qu'on a jointe au *Noord-Beveland*.

(2) Ibid. pag. 332.

On croit l'Iſle de *Wolfaertsdyk* toute auſſi ancienne; cependant le nom ne s'en trouve que ſur l'an 1280. (3) L'Iſle de *St. Joſeph* & l'*Ooſt-Beveland* ſont des Iſles nouvelles, ainſi que *Nieuw-Vosmeer* & l'Iſle de *St. Philippe*.

(3) Ibid. p. 340.

Selon la Chronique de *Reigersberge*, l'Iſle de *Schouwen* étoit habitée dès l'an 758; (4) & même plûtôt ſelon celle d'*Eyndius*. (5) Selon *Smallegange* c'étoit en 838 une Iſle bien peuplée. (6) Du côté du Sud & de l'Oueſt elle a perdu quelques terres; mais elle a bien regagné au Nord & au Levant. *St. Jooſt Polder*, *Sonnemare*, *Blois* & pluſieurs autres. *Polders* n'exiſtoient point avant le quinziéme ſiécle. (7)

(4) 1. Deel. p. 25.

(5) Lib. 1. cap. 19.

(6) Pag. 253. & 266.

(7) Tegenw. ſtaet van Zeeland 2 deel. pag. 445.

Duyveland & *Tholen*, auſſi anciennes que les précédentes, ont gagné beaucoup de Terrain. Il faut que ces Iſles aient été peu de choſe dans leur origine, puiſque la plus grande partie conſiſte en terres nouvelles; (8) à moins que ces mêmes terres n'aient fait auparavant partie des Iles reſpectives, que la Mer a ſubmergées, & dont elle s'eſt retirée enſuite.

(8) Ibid. par tout l'article de Duyveland & de Tholen.

Je n'ai point parlé dans ce Mémoire, de quelques petits Cantons dont on ne ſait guère que le nom. J'en mettrai ici quelques-uns; Il eſt fait mention du *Pagus Humerki* dans une Donation de 855, que j'ai citée plus d'une fois. (9) Peut-être n'eſt-ce qu'une corruption du *Pagus Leomerike* dont j'ai parlé à l'Article de *Zutphen*. J'en dis autant du *Pagus Hincergoa*, mentionné dans l'Hiſtorien *à Leidis*, (10) que je regarde comme une corruption de

(9) Vet. ſcript. coll. t. 1. pag. 140.

(10) Pag. 83.

Digitized by Google

Huitingoa, le *Gooyland* moderne. On n'eſt guère plus inſtruit ſur le *Pagus Morla*, placé en Flandres par un diplome de l'an 899; (1) ni ſur le *Pagus Vitalelgonus*, dont il eſt parlé dans *Chapeaville*; (2) Ni ſur le *Pagus Huſce* nommé dans le même Auteur (3)

(1) Vet. ſcript. coll. t. 1. pag. 248.
(2) T. 1. p. 148.
(3) Ibid. 160.

Digitized by Google

TABLE

Des Contrées, Pays & Comtés mentionnés dans ce Mémoire.

A.

ADertiſus (Pagus) pag. 47
Ardennes (Comté & Pays) 24. 46
Ardennes (forêt d') 25. 46
Arduenna (Pagus) 25
Arduenna (ſylva) 25
Arlon (Territoire d') 24
Auſtrachia (Pagus) 6
Auſtraſie (Royaume d') 22

B.

BAthua (Comitatus) 19
Bedenſis (Pagus) 24
Brabant (Pays de) 37
Bracbatenſis (Pagus) 38
Bracbatinſis (Comitatus) 38
Braivibant (Pagus) 38
Bratuſpantium (Pagus) 38
Brugeron (Comté de) 33
Brunengerunz (Comitatus) 33

C.

C*Adſand (Terre de)* 57
Cambréſis (Pays de) 45
Cameracenſis (Pagus) 45
Carbonaria (Sylva) 46
Caribaut (Pagus) 52
Charbonniere (Forêt) 46
Condros (Comté de) 26
Conduſtrius (Pagus) 26
Curtriciſus (Pagus) 54

D.

DArmienſis (Pagus) 30
Darnoenſis (Comitatus) 31
Darnuenſis (Comitatus) 30
Dieſtenſis (Comitatus) 31
Doreſtadium (Comitatus) 15
Drenthe (Comitatus) 21
Dubla (Pagus) 19
Duyveland (Iſle de) 61

E.

EIſlia (Pagus) 26

F.

F*Aigne (Pays de)* 44
Falminne (Pagus) 25
Famars (Pays de) 43
Fania (Sylva) 44
Fanomartenſis (Pagus) 43
Felua (Pagus) 18
Fivelgo (Comitatus) 21
Flandrenſis (Pagus) 56
Flarditinga (Comitatus) 12
Flehite (Pagus) 16
Foreſtenſis (Pagus) 8
Foſites-Land 10
Foſti-Land 10
Friſe (Royaume & Duché) 5

G.

GAndenſis (Pagus) 55
Gooy-Land 62

H.

HAgnoenſis (Pagus) 41
Hainioſenſis (Pagus) 42
Hainoenſis (Pagus) 40
Hainoginenſis (Pagus) 42
Hainou (Pagus) 41
Hainuenſis (Comitatus) 40
Hameland (Comté) 17
Harduenna (Pagus) 25
Hasbaing (Pays d') 32. 33
Hasbanie (Pays d') 31
Hasbanius (Pagus) 32
Hasbanienſis (Pagus) 31
Haſpinga (Comitatus) 32
Haſpingow (Pagus) 32
Haynaut (Pays d') 40
Hincergoa (Pagus) 61
Hoius (Comitatus) 27
Huitingoa (Pagus) 17. 62
Humerki (Pagus) 12. 61
Hunſingia (Comitatus) 21
Huſce (Pagus) 62

Digitized by Google

TABLE.

I.

INterlacus (Pagus) 45
Iſeretius (Pagus) 51
Ivotius (Pagus) 23

K.

KAmbrinenſis (Pagus) 45
Kinheim (Comitatus) 11
Kuynre (Comitatus) 9
Kynnemaria (Comitatus) 11

L.

LAumenſis (Pagus) 30
Leodienſis (Pagus) 27
Leomerike (Pagus) 61
Leticus (Pagus) 52
Leuhius (Pagellus) 27
Liege (Pays de) 27
Lomacenſis (Pagus) 30
Lomme (Comté de) 29
Lommenſis (Pagus) 29. 30

M.

MAganiſius (Pagus) 30
Maſaugo (Pagus) 28
Maſelgow (Pagus) 23
Maſgauw (Pagus) 28
Maſo (Pagus) 28
Manſuarienſis (Pagus) 33
Maſeland (Comté de) 12
Medenatenſis (Pagus) 52
Medenentinſis (Pagus) 53
Melanthois (Pays de) 52
Mempiſcon (Pagus) 50
Menapiſcus (Pagus) 51
Methingow (Comitatus) 23
Moila (Pagus) 31
Morla (Pagus) 62
Moſao (Pagus) 28
Moſarius (Pagus) 28
Moſelant (Pagus) 28
Moſellanique (Duché de) 22
Moſlinſis (Comitatus) 24

N.

N*Ardinc-Land* 17
Naſtenacus (Comitatus) 31
Neuſtrie (Royaume de) 47
Nord-Beveland (Iſle) 61

O.

O*Oſt-Beveland (Iſle)* 61
Ooſtergouw (Pays d') 6
Oriſſant (Iſle) 61
Oſtergo (Pagus) 6
Oſtrebannus (Pagus) 48
Oſtrebantus (Pagus) 49
Ottinga (Pagus) 55

P.

PAbulenſis (Pagus) 53
Pevele (Pays de) 53

R.

REnenſis (Pagus) 35
Rien (Comitatus) 35. 36
Rienſis (Pagus) 35

S.

S*Allant (Pays de)* 20
Schouwen (Iſle de) 61
Septem Saltûs (Pagus) 8
Sennonagagus (Pagus) 39
Senonagus (Pagus) 39
Senonenſis (Pagus) 39
Senonicus (Pagus) 39
Strien (Comté de) 13
Sutfene (Pays de) 20

T.

TArvennenſis (Pagus) 49
Taruanenſis (Pagus) 49
Taxandria (Regio) 35
Taxandrie (Pays de) 34
Teiſterbant (Comté de) 15
Teiſandria (Pagus) 34
Texla (Comté de) 9
Thierache (Forêt de) 43
Tholen (Iſle de) 61
Tornacenſis (Pagus) 51
Trente (Pagus (21
Tuente (Pays de) 20

V.

VAbrenſis (Pagus) 23
Veluwe (Pays de) 18
Vitalelgonus (Pagus) 62
Voivre (Duché de) 23

W.

WAbrenſis (Ducatus) 23
Walcheren (Iſle de) 60
Waſia (Comitatus) 55
Waverwald (Sylva) 36
Wirenſis (Pagus) 10
Wironis (Pagus) 10
Weſtergo (Pagus) 8
Weſtergouw (Pays de) 8
Weſtrachia (Pagus) 8
Wolfaerts-Dyck (Iſle de) 6

Z.

Z*Elande (Iſles de)* 58
Zuyd-Beveland (Iſle de) 60

Digitized by Google